



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

**2078<sup>e</sup>** SÉANCE : 6 MAI 1978

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2078) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 5 mai 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12690) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2078<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le samedi 6 mai 1978, à 11 heures.

*Président* : M. Rubén CARPIO CASTILLO (Venezuela).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2078)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :  
Lettre, en date du 5 mai 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12690).

*La séance est ouverte à 12 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud :**  
Lettre, en date du 5 mai 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12690)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 2077<sup>e</sup> séance, j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Salim (République-Unie de Tanzanie) et Mlle Konie (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Algérie, du Bénin, de Cuba et du Mozambique, par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Par conséquent, conformément à la pratique établie et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Bouayad-Agha (Algérie), M. Houngavou (Bénin), M. Roa Kouri (Cuba) et M. Lobo (Mozambique) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre en date du 6 mai de la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'ambassadeur Konie, qui est ainsi conçue :

"Le Conseil de sécurité examine actuellement la plainte de la République populaire d'Angola concernant les actes d'agression commis contre la République populaire d'Angola par l'Afrique du Sud, qui a manifestement utilisé à cette fin le Territoire de Namibie.

"Je voudrais signaler le désir du Conseil des Nations Unies pour la Namibie de participer à ce débat, sans droit de vote, et c'est moi qui le représenterai en ma qualité de présidente du Conseil pour la Namibie."

4. Antérieurement, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'inviter d'autres organes pertinents de l'Organisation lors de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Par conséquent, je proposerai, s'il n'y a pas d'objection, que le Conseil invite la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

*Il en est ainsi décidé.*

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Les membres du Conseil sont saisis du document S/12692, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Bolivie, le Gabon, l'Inde, le Koweït, Maurice, le Nigéria et le Venezuela. Je voudrais également porter à l'attention des membres du Conseil le document S/12688, qui contient le texte d'une lettre, en date du 4 mai, que le représentant de Sri Lanka a adressée au Secrétaire général.

6. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/12692.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

7. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

<sup>1</sup> Voir résolution 428 (1978).

8. M. DE FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour vous informer, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil et le monde, que des troupes racistes sud-africaines continuent de se trouver dans mon pays. J'ai également appris — et je voudrais partager avec vous et les membres du Conseil cette information — que 16 membres des forces armées angolaises sont morts et que 64 ont été blessés; 504 réfugiés namibiens sont morts et 224 ont été blessés. La ville de Kassinga a été particulièrement détruite, et nous sommes en train d'évaluer les dégâts.

9. Ma délégation a étudié le projet de résolution et, si sa teneur reflète en partie la réalité des événements auxquels mon pays a été soumis par le gouvernement raciste et nuisible de l'Afrique du Sud et ses alliés, j'aurais préféré que les mots "agressions armées" figurent dans le texte.

10. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Koweït est très heureuse de constater que le projet de résolution a été adopté à l'unanimité. C'est là une réponse positive au glissement évident de notre monde d'aujourd'hui vers l'anarchie. Des Etats Membres prennent le droit entre leurs propres mains, violent la Charte des Nations Unies, et ce impunément. Si ce glissement n'est pas arrêté et même retourné dans la bonne direction, nous serons précipités dans une anarchie internationale qui fera régner la loi de la jungle sur cette terre, où la force l'emportera sur la raison. La perfide et lâche attaque de l'Afrique du Sud contre l'Angola n'est rien d'autre que le résultat de ce glissement vers l'anarchie. L'Afrique du Sud qualifie son invasion contre la souveraineté de l'Angola d'"opération de ratissage". Ce terme a été utilisé récemment par son frère jumeau, Israël, lorsque ce dernier décrivait son agression contre le Liban. Ces jumeaux ont contribué énormément à l'état d'anarchie qui caractérise notre monde d'aujourd'hui. Ces jumeaux vivent de l'agression, de l'*apartheid* et du racisme et de l'intimidation de leurs voisins.

11. La plainte dont est saisi le Conseil n'est pas celle de l'Angola ou de l'Afrique. C'est une plainte qui émane de tout le monde civilisé contre l'irrespect du droit international et des buts et principes de la Charte, dont nous ne cessons de parler. Ce qui est triste dans cet état de choses, c'est que les agresseurs s'en sortent toujours impunément. L'incapacité du Conseil, organe suprême de maintien de la paix dans le monde, de prendre des mesures correspondant à ces agressions pour les décourager n'a fait, au contraire, qu'encourager ces Etats Membres irresponsables dans la poursuite de leur action de destruction. Ainsi, l'incapacité du Conseil n'a pas laissé aux victimes de l'agression d'autre choix que de recourir aux autres moyens qui leur sont disponibles pour se défendre. Cela a créé l'extrémisme, résultat du désespoir de ceux qui sont sans défense. Qui peut blâmer M. Sam Nujoma, président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), d'avoir dit hier [2077<sup>e</sup> séance] que la seule voie qui restait aux Namibiens pour se libérer de l'occupation et de l'oppression sud-africaines est la route, hélas difficile, de la lutte armée ?

12. Le moment où l'attaque de l'Afrique du Sud contre l'Angola s'est produite nous invite à faire quelques observations. Cette attaque a eu lieu immédiatement après la

session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie, où la grande majorité des Etats Membres a voté en faveur du Programme d'action pour la libération de la Namibie [résolution S-9/2]. On a également dit que l'invasion de l'Angola était destinée à compliquer les choses pour les cinq puissances occidentales qui ont tant travaillé pour présenter leurs propositions relatives au transfert pacifique du pouvoir en Namibie. Tout cela est vrai et digne de foi. Mais il ne faut pas oublier que l'attaque contre l'Angola a lieu entre deux sessions extraordinaires. Nous venons de terminer la session extraordinaire sur la Namibie et nous préparons maintenant la session extraordinaire sur le désarmement. On ne peut donc résister à la tentation de décrire l'aspiration au désarmement, à la lumière de ce qui se passe au Moyen-Orient et en Afrique australe, comme une farce tragique. L'invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud est un exemple de ce que la force brutale peut faire devant un monde qui a les mains liées. Nous ne pouvons nous attendre à ce que l'Angola, la Zambie ou d'autres pays dans le monde parlent sérieusement de désarmement lorsqu'ils voient leur intégrité territoriale violée par des adversaires armés jusqu'aux dents sans qu'aucune mesure soit prise par la communauté internationale.

13. L'attaque contre l'Angola est destinée à écarter cette jeune république et à la décourager d'aider le pays frère et voisin de Namibie dans sa lutte pour l'indépendance. L'intention de l'Afrique du Sud est également de disloquer les plans économiques de développement en Angola et de troubler son organisation sociale en y créant une atmosphère d'anxiété qui profiterait aux Sud-Africains.

14. Le Territoire international de Namibie a été utilisé dans cette agression comme point de départ des troupes sud-africaines dans leur mission de destruction. Le fait que ce territoire international soit utilisé pour l'agression rend d'autant plus urgente la fin de l'occupation illégale sud-africaine. L'attaque en elle-même est un défi au Conseil de sécurité, mais l'utilisation du Territoire de Namibie est un défi encore plus important et appelle des mesures sévères encore plus justifiées.

15. La délégation du Koweït est en faveur, comme toujours, de l'adoption de mesures punitives conformément au Chapitre VII de la Charte. Il est nécessaire et souhaitable que le Conseil de sécurité adopte à l'avenir un groupe complet de sanctions. Elles ne devront pas exclure un embargo sur le pétrole, surtout en raison de la composition du Conseil, dont quatre membres appartiennent à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Le Conseil a déjà invoqué le Chapitre VII de la Charte lorsqu'il a adopté sa résolution 418 (1977) relative à l'embargo sur les armes.

16. La délégation du Koweït voudrait assurer l'Angola de son appui dans ses efforts pour le progrès économique et social et pour préserver son intégrité territoriale et son indépendance. Cette lâche et perfide agression de l'Afrique du Sud ne devrait en aucun cas empêcher le peuple de l'Angola d'assurer son développement économique et social. C'est pour ces raisons que le Koweït a été coauteur du projet de résolution et que nous avons voté en sa faveur.

17. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons entendu le représentant de l'Angola nous

exposer les tragiques événements qui ont mené son pays une fois encore à saisir le Conseil d'une plainte très grave contre le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Je voudrais me joindre aux autres pour exprimer toute ma sympathie et ma profonde tristesse devant les dommages causés et les souffrances et les pertes en vies humaines subies par le peuple de l'Angola à la suite de l'incursion armée, menée loin à l'intérieur du territoire angolais, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Je voudrais également présenter mes sentiments de sympathie aux réfugiés namibiens qui ont souffert de cette attaque.

18. Le Conseil de sécurité ne devrait pas hésiter — et n'a d'ailleurs pas hésité — à condamner cette incursion armée. Quelles que soient les justifications d'une telle action, la responsabilité du Gouvernement de l'Afrique du Sud ne peut être niée. Le Canada, pour sa part, a immédiatement agi et a avisé ce gouvernement de sa profonde préoccupation et de sa consternation, et le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures a déclaré à la Chambre des communes que de tels actes, à un moment où l'on devrait faire montre de retenue, ne peuvent qu'assombrir les perspectives de paix dans la région.

19. Mais ce dont nous devons être conscients, c'est que la région frontalière Namibie-Angola ne sera jamais une zone de paix et de tranquillité tant que la communauté internationale n'arrivera pas à rendre au peuple namibien ses pleins droits souverains sur son propre territoire.

20. L'escalade de la violence de ces dernières semaines deviendra inévitablement irréversible à moins que la situation politique actuelle ne subisse un changement radical. Les cinq membres occidentaux du Conseil ont proposé un plan qui permettrait ce changement, et je ne puis que souligner une fois de plus que la mise en oeuvre rapide de ce plan est, à notre avis, le seul moyen pratique dont nous disposons pour acheminer le peuple namibien vers l'indépendance et instaurer la paix le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie.

21. Pour notre part, nous avons toujours demandé instamment aux principales parties en cause dans le problème namibien de faire preuve de modération, même dans le cas de provocations certaines, afin de permettre au processus de négociation de suivre son cours jusqu'à la solution finale. A notre avis, les négociations ont jusqu'ici été très encourageantes, et nous estimons, comme beaucoup de Membres de l'Organisation des Nations Unies, que le succès est en vue.

22. Nous conjurons une fois de plus tous les intéressés de ne ménager aucun effort pour aboutir à la paix et de renoncer au recours à la violence. Il ne saurait y avoir de gagnants dans ce genre d'affrontement violent, et les droits de l'homme et la justice seront certainement perdants.

23. Ma délégation a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil. Par ce vote positif, non seulement nous condamnons ce qui doit être condamné, mais nous indiquons que la voie vers la paix en Namibie n'est pas celle de la violence. Nous espérons ardemment que, dans un très proche avenir, le Conseil pourra se réunir sous de meilleurs auspices pour prendre une décision définitive qui permettra aux Nations Unies de jouer le rôle qui leur revient dans l'accession de la Namibie à l'indépendance.

24. M. HULINSKY (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe] : C'est avec émotion que la délégation tchécoslovaque a écouté [2077<sup>e</sup> séance] le représentant de l'Angola, M. de Figueiredo, et le Président de la SWAPO, M. Nujoma, nous parler de l'agression sanglante du régime raciste d'Afrique du Sud contre un Etat africain souverain, la République populaire d'Angola, agression commise à partir du Territoire international de Namibie occupé par les racistes sud-africains.

25. Ce n'est pas la première fois que la République populaire d'Angola est victime d'une agression commise par le régime sud-africain. L'attaque contre le territoire angolais commise le 4 mai n'est que le dernier de toute une série d'actes d'agression continuel et délibérés des racistes sud-africains, qui, en rompant la paix et en compromettant la sécurité en Afrique australe, font peser une menace constante sur la liberté et l'indépendance des pays voisins épris de paix. Intensifiant systématiquement leurs actes d'agression, les racistes sud-africains s'efforcent d'intimider l'Angola et les autres Etats africains pour les forcer à ne plus appuyer la juste lutte du peuple namibien et de son mouvement de libération nationale, la SWAPO.

26. L'attaque barbare du régime sud-africain contre un Etat Membre de notre organisation a été commise littéralement au lendemain de l'adoption, à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, d'un appel à l'Afrique du Sud lui demandant de mettre fin immédiatement à l'occupation de la Namibie afin de créer les conditions nécessaires pour permettre au peuple namibien de jouir de son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance. Cette attaque est donc un défi ouvert et impudent lancé à tous les Membres de l'Organisation.

27. L'agression contre l'Angola a montré une fois de plus que les racistes sud-africains n'ont pas l'intention de quitter volontairement la Namibie ou d'accepter un règlement pacifique du problème namibien, comme certains ont cherché dernièrement à en convaincre la communauté internationale. Au contraire, tous leurs actes visent à détruire la SWAPO, reconnue par les Nations Unies comme le représentant unique et authentique du peuple namibien, et à créer ainsi les conditions dans lesquelles ils pourraient imposer au peuple namibien un prétendu règlement intérieur leur permettant de perpétuer leur domination sur le Territoire.

28. L'attaque criminelle contre les réfugiés namibiens, pour laquelle l'Afrique du Sud a utilisé la Namibie comme tremplin, aggrave la situation en Namibie même. Peut-on s'étonner, dans ces conditions, que la SWAPO fasse preuve d'une très grande prudence envers toutes sortes de propositions visant à imposer au peuple namibien différents types de marché avec l'Afrique du Sud ?

29. Les actes d'agression continuel du régime sud-africain sont conditionnés par l'existence même de ce régime et les efforts qu'il fait pour maintenir à tout prix sa domination illégale en Namibie. Il est donc naturel que la paix et la sécurité dans cette région ne puissent être garanties que par la cessation immédiate de l'occupation de la Namibie par les racistes et par l'élimination du système d'apartheid en Afrique du Sud même. Pour que cet objectif soit atteint, il faut que l'Organisation des Nations Unies prenne les

mesures les plus sévères susceptibles de forcer les racistes à appliquer immédiatement et inconditionnellement toutes les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

30. La délégation tchécoslovaque appuie la déclaration publiée le 5 mai par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, selon laquelle, entre autres choses :

"Il demande instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et empêcher définitivement ses actes d'agression contre les Etats africains voisins indépendants. Le Conseil demande au Conseil de sécurité d'envisager d'urgence d'imposer à l'encontre de l'Afrique du Sud des sanctions économiques obligatoires et générales, un embargo pétrolier et un embargo sur les armes comme le prévoit le Programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance nationale de la Namibie<sup>2</sup>."

adopté par l'Assemblée générale à sa neuvième session extraordinaire [résolution S-9/2].

31. La délégation tchécoslovaque appuie en même temps la condamnation infligée à l'Afrique du Sud du fait de son acte d'agression, qui représente une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola, et elle exige le retrait immédiat et inconditionnel de l'Angola de toutes les forces armées sud-africaines. Nous appuyons aussi fermement l'exigence que l'Afrique du Sud mette un terme immédiatement à son occupation illégale de la Namibie et applique les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier sa résolution 385 (1976).

32. M. N'DONG (Gabon) : Nous avons écouté hier [2077<sup>e</sup> séance] avec émotion le représentant de la République populaire d'Angola décrire, de façon claire et nette, l'attaque barbare dont son pays a été, une fois de plus, victime. Les moyens mis en oeuvre pour réaliser cette expédition militaire prouvent on ne peut plus éloquemment qu'il s'agit bel et bien d'une attaque délibérée, d'une véritable guerre d'agression mettant en jeu les moyens les plus meurtriers : avions d'assaut, hélicoptères, troupes aéroportées.

33. Les faits décrits par le représentant de la République populaire d'Angola — à qui j'exprime la solidarité de mon pays — sont particulièrement graves et constituent, de l'avis de ma délégation, une atteinte flagrante à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de notre organisation. C'est aussi non seulement une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales, mais encore la preuve irrefutable que le Conseil de sécurité aura toujours à connaître de tels actes crapuleux tant que persisteront en Afrique australe des régimes minoritaires fascistes.

34. Saisir le sens profond et véritable de l'agression lancée par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola revient indubitablement à parler de la situation

particulièrement préoccupante qui prévaut en Namibie. En effet, la question qui fait l'objet de notre débat d'aujourd'hui n'est qu'une des conséquences de la situation dramatique que vit le peuple namibien depuis que l'Afrique du Sud a décidé d'occuper illégalement la Namibie, ce territoire international, et d'y instaurer l'apartheid. Dans son message à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie, qui a été lu par son premier ministre, M. Léon Mébiame, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a dit ce qui suit :

"De quoi s'agit-il, en effet, sinon d'un aspect particulier d'un problème général auquel l'Organisation des Nations Unies est confrontée depuis plus d'une décennie, d'un drame qui fait saigner le coeur de tous les Africains et blesse l'esprit de tous les hommes de bonne volonté, tout autant qu'il attente à l'honneur des peuples épris de justice et de liberté ? Cette justice et cette liberté pour lesquelles l'homme a toujours combattu, sous toutes les latitudes et dans tous les temps, doivent également triompher aujourd'hui dans tout le continent africain. Car, nous ne le répéterons jamais assez, il est inadmissible que des peuples dans leur propre pays, et de surcroît majoritaires, voient leurs légitimes aspirations à la dignité, à la liberté, à la justice et au bonheur foulées aux pieds par des gouvernements minoritaires qui fondent leur suprématie politique, économique et militaire sur la seule coloration de leur épiderme<sup>3</sup>."

35. Il y a juste trois jours, l'Assemblée générale a terminé la session extraordinaire consacrée au problème de l'indépendance de la Namibie — au problème de l'indépendance de ce territoire que l'Afrique du Sud continue d'occuper en dépit de multiples résolutions, prises aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, lui enjoignant de se retirer. Au cours de cette session extraordinaire, tous les Etats ont été unanimes pour demander qu'une solution soit trouvée à ce problème dans les meilleurs délais, si possible par la voie pacifique. S'il est vrai que la Déclaration et le Programme d'action préparés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie n'ont pas été adoptés à l'unanimité de tous les Membres de l'Organisation, il n'en reste pas moins vrai qu'aucun Etat, fût-il des plus liés au régime de Pretoria, n'a voté contre. Cela prouve, s'il en était besoin, le bien-fondé de la démarche qui nous a amenés à nous réunir. Et voilà qu'au lendemain de nos travaux nous apprenons que l'Afrique du Sud a violé le territoire d'un Etat souverain Membre de notre organisation pour y perpétrer des actes d'agression et de vandalisme d'autant plus regrettables que bon nombre d'Etats conviennent de la nécessité de parvenir à une solution du problème namibien par des voies pacifiques. Faut-il croire qu'il n'est point d'autre moyen de faire entendre raison à l'Afrique du Sud que celui de la violence, que mon pays réprovoie mais que nous admettons comme une nécessité s'il n'est point d'autre voie que celle-là ?

36. L'expérience prouve qu'il est plus facile d'allumer un incendie que de l'éteindre et, quand bien même le rapport qualitatif des forces en présence ne jouerait pas en faveur de

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 24, vol. I, par. 366.

<sup>3</sup> Ibid., neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 5<sup>e</sup> séance, par. 9.

ceux qui défendent leur droit sur leur territoire et qui luttent pour leur indépendance, il est des critères objectifs tenant au milieu que les diverses parties au conflit devraient prendre en ligne de compte si elles veulent que les diverses minorités puissent elles aussi, à l'avenir, faire entendre leur voix sur le sol africain.

37. Il va de soi que des actes tels que l'agression dont l'Angola a été victime ne sont guère de nature à favoriser un dialogue entre les diverses parties intéressées au problème namibien. Aussi convient-il de réprouver, de condamner de tels actes, qui constituent une menace supplémentaire à la paix et à la sécurité internationales et qui sont la preuve d'un mépris total de l'opinion internationale. C'est pourquoi je voudrais lancer un pressant appel à tous ceux qui, du fait de leurs multiples intérêts dans cette région, entretiennent des rapports étroits avec l'Afrique du Sud pour qu'ils lui fassent comprendre qu'il n'est d'autre option pour elle que de composer avec les fils de l'Afrique si elle veut que ces derniers la considèrent comme un pays responsable et un interlocuteur conséquent.

38. Enfin, pour terminer, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation de voir le projet de résolution adopté à l'unanimité. Je remercie donc tous les membres du Conseil d'avoir condamné sans ambages l'agression crapuleuse de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

39. M. CHEN Chu (Chine) [interprétation du chinois] : Le 4 mai, les autorités racistes sud-africaines ont envahi ouvertement l'Angola, lancé une attaque sauvage contre les camps de réfugiés namubiens à Kassinga et massacré brutalement Namubiens et Angolais. C'est là fouler aux pieds de manière flagrante la Charte des Nations Unies; c'est là un nouveau crime grave commis par le régime raciste de Vorster contre les peuples de la Namibie; de l'Angola et du reste de l'Afrique. La délégation chinoise exprime la plus vive indignation à propos de cet acte et le condamne vigoureusement.

40. Récemment, le peuple namibien a intensifié sa lutte armée, sous la direction de la SWAPO, portant des coups de plus en plus durs à la poignée de racistes sud-africains. A sa neuvième session extraordinaire, qui vient de se terminer avec succès, l'Assemblée générale a adopté une déclaration et un programme d'action appuyant fermement la lutte que mène le peuple namibien pour son indépendance nationale et sa libération, plaçant ainsi le régime raciste sud-africain dans un isolement encore plus marqué.

41. Dans ces conditions, tout en vantant les mérites de son prétendu règlement pacifique, le régime raciste sud-africain, en dépit de la condamnation universelle dont il faut l'objet, a perpétré récemment un acte barbare d'agression armée. Cela n'est pas un hasard, mais c'est la manifestation évidente des doubles tactiques révolutionnaires habituelles dont il se sert depuis longtemps, son but criminel visant à exercer de toute évidence une pression sur le peuple de la Namibie et de l'Afrique dans son ensemble de façon à affaiblir et à éliminer la lutte armée du peuple namibien et réaliser son ambition démesurée, qui est de perpétuer l'occupation illégale de la Namibie. Certes, cette façon de procéder équivaut au fait de soulever un rocher pour le laisser tomber sur ses propres pieds. Cette méthode va sans

aucun doute soulever une indignation encore plus grande parmi les peuples de Namibie et du reste de l'Afrique et les inciter à résister encore plus résolument, accentuant ainsi l'isolement total des racistes sud-africains.

42. Nous sommes persuadés que, grâce à l'appui du peuple africain et des peuples du monde entier, les Namubiens, aguerris par une lutte prolongée, s'uniront, persévéreront, se défendront contre l'ingérence des superpuissances qu'ils écarteront et mèneront à bout la lutte pour leur indépendance nationale complète et leur libération totale.

43. Nous déclarons que le Conseil de sécurité doit condamner le régime raciste sud-africain dans les termes les plus fermes, donner son appui résolu à la juste lutte du peuple namibien et prendre des mesures efficaces pour enjoindre aux autorités sud-africaines de se retirer immédiatement et inconditionnellement de la Namibie, mettant ainsi définitivement fin à la domination coloniale en Namibie.

44. M. LEPRETTE (France) : Le Conseil vient de se prononcer à l'unanimité sur la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud présentée avec netteté, sincérité et avec une émotion légitime par M. de Figueiredo, représentant de la République populaire d'Angola. Mon gouvernement partage les sentiments d'indignation exprimés ici même par les orateurs précédents devant les attaques armées perpétrées à l'intérieur même du territoire angolais, les morts et les blessés qui sont à déplorer, en bref devant cette violation flagrante de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'un Etat Membre de cette organisation.

45. Dès que cette attaque sud-africaine contre le territoire angolais a été annoncée, mon pays a fait connaître sans ambiguïté sa réprobation en ces termes :

"Le Gouvernement français réprouve l'action entreprise en Angola par l'Afrique du Sud. Alors que les cinq puissances occidentales multiplient leurs efforts en faveur d'un règlement pacifique et acceptable au plan international de la question namibienne, le Gouvernement français ne peut que réprouver l'action entreprise en Angola par l'Afrique du Sud."

Mon pays tient à exprimer sa profonde sympathie aux victimes et à leurs familles.

46. La France, attachée comme les autres Etats Membres aux principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, ne peut trouver d'excuse à ceux qui portent atteinte au territoire d'un Etat souverain. Mon gouvernement condamne de tels actes et exige que les autorités sud-africaines retirent leurs troupes d'Angola immédiatement et sans condition.

47. Je voudrais m'efforcer à ce stade d'en venir aux raisons profondes qui conduisent le Conseil de sécurité à se réunir pour condamner de tels actes. Je ne peux manquer de me rappeler notre débat de juillet 1976 consacré à la plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud. Comme nous l'avions dit alors, il doit être mis fin sans délai à la situation anormale, injustifiable et politiquement inacceptable qui est faite à la population namibienne. C'est le maintien en Namibie d'une occupation sud-africaine dépourvue de toute

base légale qui est la cause des événements qui font l'objet de notre réunion d'aujourd'hui. Il faut que la Namibie puisse accéder le plus rapidement possible à l'indépendance, à l'issue d'élections libres contrôlées et supervisées par les Nations Unies. Il nous semble que la seule chance d'y parvenir aussitôt que possible réside dans la mise en oeuvre sans délai d'un processus pacifique excluant la violence. C'est là le sens de l'effort poursuivi par les cinq pays occidentaux.

48. Nous n'aurions pas à faire face à de telles situations si la Namibie avait pu exercer, dans des conditions internationalement acceptables, son droit à l'autodétermination et avait accédé à l'indépendance.

49. Mon pays tiens à assurer les membres du Conseil qu'il continuera, pour sa part, avec tous ceux qui ont pour objectif de rechercher une solution juste et durable de la question namibienne, à agir en sorte qu'un règlement conforme à la résolution 385 (1976) puisse être trouvé dans les meilleurs délais.

50. M. GEORGE (Nigéria) [interprétation de l'anglais] : La délégation du Nigéria exprime ses condoléances aux peuples de l'Angola et de la Namibie, qui viennent de perdre des frères et des soeurs à la suite de l'agression délibérée et brutale de l'Afrique du Sud lancée jeudi dernier contre des camps de réfugiés namibiens situés à quelque 250 kilomètres à l'intérieur de la République populaire d'Angola. Il ne fait pas de doute que les Angolais et les Namibiens ont souffert ensemble. Le Nigéria est à leurs côtés. L'Afrique est à leurs côtés. Nous espérons que la communauté internationale sera également à leurs côtés pour condamner l'Afrique du Sud et pour prendre des mesures immédiates contre les racistes.

51. Une fois de plus, le Conseil est saisi d'un des aspects les plus graves du problème créé en Afrique australe par le régime raciste de Pretoria, dont l'existence continue constitue, aux yeux des Africains, une menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région. Le régime d'apartheid ainsi que sa machine d'oppression et de répression doivent être disloqués, et ils le seront le moment venu.

52. A intervalles réguliers, nous sommes les témoins horrifiés de la manifestation du syndrome de panique de Vorster en Afrique du Sud. Ce régime, ignorant les cris d'indignation de la communauté internationale et agissant impunément, a de nouveau étendu son règne de terreur au-delà de ses propres frontières dans un Etat indépendant et souverain de notre continent.

53. Nous avons entendu hier soir un compte rendu détaillé des atrocités commises à Kassinga et dans les environs par les forces aériennes et les parachutistes racistes lancés sur l'Angola dès le matin du 4 mai. Cette invasion de Kassinga par l'Afrique du Sud n'est pas seulement une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola, mais elle constitue aussi une agression armée et préméditée. De plus, cette invasion traduit une fois encore la passivité coutumière de l'Afrique du Sud face aux cris d'indignation de la communauté internationale, qui ne cesse de demander que le régime raciste de Pretoria respecte la dignité humaine dans ses

relations internationales et ses relations internes. Alors que les forces sud-africaines s'infiltrèrent à quelque 250 kilomètres à l'intérieur du territoire d'un autre Etat africain indépendant pour attaquer des réfugiés innocents et non armés qui avaient déjà fui le régime raciste de répression et d'occupation illégale de Namibie, le Conseil ne doit pas seulement se borner à condamner cet acte, mais il doit aussi prescrire des mesures urgentes contre un tel régime, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

54. Ma délégation a attiré l'attention du Conseil sur la manière dont l'Afrique du Sud utilise le Territoire international de Namibie. Outre son occupation illégale de la Namibie, l'Afrique du Sud, en collaboration active avec certaines sociétés transnationales, n'a cessé de piller les ressources naturelles de ce territoire; elle a semé les germes de la méfiance parmi les groupes tribaux et a ainsi accru les tendances à la division qui agitent le Territoire en vue de perpétuer sa domination, et ce par le truchement d'un régime fantoche de sa propre invention. Or, pas plus tard que mercredi dernier, lors de la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a adopté un document dénonçant les diverses atrocités commises par l'Afrique du Sud en Namibie.

55. Ma délégation tient à déclarer une fois de plus que l'absence de mesures promptes et efficaces contre l'Afrique du Sud en ce qui concerne la Namibie a donné au régime raciste l'audace de perpétrer ce dernier acte d'agression contre l'Angola. On ne devrait pas permettre à l'Afrique du Sud de continuer à utiliser le Territoire international de Namibie comme un tremplin pour lancer des attaques non provoquées contre des pays africains indépendants et causer ainsi des souffrances indicibles et des dommages matériels considérables à des civils innocents.

56. Nous ne saurions oublier que l'Afrique du Sud s'est déjà lancée dans une aventure militaire en Angola dès l'avènement de ce pays en tant qu'Etat indépendant. Elle avait déclenché une offensive militaire massive en Angola sous le prétexte, selon les paroles de M. P. W. Botha, ministre raciste de la défense, "de sauvegarder ses intérêts de sécurité" et "de répondre à un appel des travailleurs du projet de Calueque-Ruacana". M. Botha a continué sa déclaration devant le Parlement raciste, le 28 mars 1976, en disant :

"l'intervention militaire a été déclenchée afin d'empêcher que les effets de la guerre civile angolaise ne s'étendent sur la frontière nord du Sud-Ouest africain et d'entraver les efforts de la SWAPO".

Il a ajouté :

"L'utilisation des forces armées répondait également au besoin de protéger les réfugiés de la guerre civile et d'en assurer l'administration."

57. Quels sont les intérêts de sécurité que le régime raciste sud-africain doit protéger dans un pays africain indépendant? Quel gouvernement responsable engagerait une partie considérable de ses forces armées pour répondre à un appel lancé par des travailleurs d'un autre pays indépendant? Une telle action ne constituerait-elle pas une

ingérence directe dans les affaires intérieures d'un autre Etat ? Quelles que soient les arguties du régime raciste, nous savons tous à quel point les racistes se soucient peu du bien-être des travailleurs africains sous leur propre régime. La thèse des racistes selon laquelle ils auraient agi pour assurer la protection et l'administration des réfugiés de la guerre civile en Angola, pays africain indépendant, dépasse notre entendement.

58. Les manoeuvres continuelles de l'Afrique du Sud afin de déstabiliser la République populaire d'Angola servent clairement à affaiblir la lutte de libération en Afrique australe, et notamment à entraver les efforts vaillants que déploie la SWAPO pour assurer sa libération, efforts qui sont noblement et constamment appuyés par le Gouvernement et le peuple angolais. L'invasion de Kassinga doit donc être considérée comme la manifestation la plus récente des desseins diaboliques de l'Afrique du Sud.

59. L'invasion de Kassinga ne saurait ne pas soulever des doutes graves dans nos esprits quant aux intentions de l'Afrique du Sud en ce qui concerne les efforts authentiques et honnêtes pour résoudre la question de Namibie. L'Afrique du Sud ne peut prétendre en toute honnêteté, comme cela a été dit au cours de la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qu'elle a l'intention de retirer son administration illégale de la Namibie et de susciter un climat propice à des élections libres et équitables, tout en préparant simultanément, à quelques jours près, le 4 mai précisément, une attaque massive contre des réfugiés innocents que l'on décrit vilement comme "des guérilleros de la SWAPO". Or il s'agit en fait de l'organisation même qu'elle aurait l'intention de faire participer à des élections libres et équitables. L'Afrique du Sud s'attend-elle que les fantômes des réfugiés namibiens assassinés à Kassinga se rendent au scrutin ? Non. L'Afrique du Sud manoeuvre pour massacrer les membres et les partisans de la SWAPO et leurs familles innocentes dans le vain espoir d'assurer la victoire électorale aux fantoches de son choix parmi les groupes tribaux en Namibie.

60. Le fait que certains membres occidentaux du Conseil de sécurité ont permis à l'Afrique du Sud d'échapper aux sanctions a permis au régime raciste d'affirmer sa force, comme il vient de le faire à Kassinga.

61. Les mesures envisagées au titre des dispositions de la Charte ont été suspendues, lors des négociations délicates entreprises par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, dans l'espoir que les racistes sud-africains abandonneraient la voie dangereuse qu'ils suivent actuellement. Nous pensions également que les cinq membres occidentaux du Conseil auraient assez de pouvoir pour faire comprendre à leur protégé les avantages d'un règlement négocié. Ce pouvoir découle de leur coopération bien connue avec le régime raciste. Nous avons cru comprendre qu'ils utiliseraient leur prestige, leur pouvoir et leur crédibilité pour résoudre la question namibienne.

62. Aux yeux de ma délégation, l'épisode de Kassinga a mis le plus durement à l'épreuve la crédibilité des cinq membres occidentaux. Cet épisode indique une fois de plus que le mépris éhonté de l'Afrique du Sud à l'égard de la communauté internationale s'étend, par implication, à ses

amis occidentaux. Il illustre également la violence intrinsèque du système d'*apartheid*, dont les dangers sont portés à l'attention du Conseil depuis des années par ma délégation comme par de nombreuses autres.

63. Le Conseil de sécurité, devant le mépris persistant de l'Afrique du Sud à l'égard de ses décisions et résolutions, n'a d'autre choix que de prendre des mesures efficaces à l'encontre du régime raciste. Le Conseil ne saurait se permettre de retarder son action, à moins de vouloir compromettre sa crédibilité en tant que gardien suprême de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons dépassé depuis longtemps le stade où l'on se contentait de condamner verbalement et de dénoncer la politique d'oppression et les pratiques inhumaines de l'Afrique du Sud. Le Conseil, y compris les cinq membres occidentaux, devrait, de manière tout à fait prioritaire, prendre des mesures immédiates pour imposer des sanctions complètes à l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte.

64. Pour sa part, le Nigéria tient à exprimer sa ferme solidarité avec la République populaire d'Angola et il appuie toutes mesures qui, de l'avis du peuple angolais, pourraient permettre de repousser cette agression armée contre son pays. Nous réaffirmons notre appui à la cause de la libération de la Namibie et du Zimbabwe et de la complète élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud elle-même.

65. Pour terminer, je tiens à citer un extrait de la déclaration prononcée par le chef d'Etat de mon pays lorsqu'il a inauguré la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* à Lagos en août dernier :

"Il ne suffira plus désormais que nos soi-disant amis adoptent de pieuses attitudes et prêchent la non-violence pendant que nos ennemis s'emploient à nous faire violence mentalement et physiquement. Nous ne nous contenterons plus de regarder les racistes de Pretoria perfectionner leur appareil de terreur et de répression. Nous ne devons plus nous contenter d'être révoltés — nous devons passer aux actes et intimider les ennemis de l'Afrique et de l'humanité<sup>4</sup>."

C'est donc dans l'esprit de ce message que la délégation du Nigéria s'est portée coauteur de la résolution que nous venons d'adopter. Nous espérons que le Conseil agira rapidement et de manière ferme et décisive si les racistes continuent de commettre leurs actes d'agression arbitraire et d'oppression brutale.

66. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique a écouté très attentivement la déclaration du représentant de la République populaire d'Angola, M. de Figueiredo, qui a informé le Conseil de sécurité [2077<sup>e</sup> séance] de l'agression commise par le régime de Pretoria contre l'indépendance et la souveraineté de son pays. Nous partageons pleinement l'appréciation que le représentant de l'Angola, la présidente du Groupe africain, Mlle Konie de la Zambie, le représentant de la République-Unie de Tanzanie,

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.3, annexe IV.

M. Salim, le dirigeant de la SWAPO, M. Sam Nujoma, ainsi que le Bureau de coordination des pays non alignés [S/12688] ont donné de cet acte criminel commis le 4 mai.

67. Le nouvel acte d'agression des racistes sud-africains, qui s'est concrétisé par une intervention armée lancée par des troupes aéroportées contre la ville de Kassinga, située à 250 kilomètres de la frontière, et contre les camps de réfugiés namibiens de cette région, constitue un nouvel acte criminel commis par le régime de Vorster contre la République populaire d'Angola et d'autres Etats africains. Cet acte d'agression barbare a entraîné le massacre d'habitants paisibles, et nous assistons à la persistance sur la terre angolaise de bandes armées sud-africaines, ainsi que nous l'a précisé le représentant de l'Angola. Cet acte effronté entrepris par les racistes contre un Etat africain souverain confirme la véracité des déclarations répétées du Gouvernement de la République populaire d'Angola selon lesquelles l'Afrique du Sud effectue des agressions constantes contre l'Angola, intensifie les tensions, aggrave la situation et compromet la vie des habitants pacifiques de la région.

68. La dernière agression des racistes sud-africains contre l'Angola s'est produite immédiatement après que les forces armées de l'Angola libre eurent conduit à son terme une opération de nettoyage dans les provinces australes contre des bandes armées envoyées de Namibie par l'Afrique du Sud pour terroriser la population et empêcher toute vie normale dans le pays. Chacun sait que ces bandes sont financées et formées par les racistes sud-africains, qui se sont fixé pour objectif la mise en oeuvre d'une campagne de subversion en Angola destinée à diviser le pays et à en déstabiliser le gouvernement légitime.

69. En déclenchant une agression armée directe contre l'Angola, le régime de Pretoria a également porté un coup sérieux contre les camps de réfugiés namibiens situés dans la région de Kassinga, dans lesquels de nombreux réfugiés s'étaient installés pour échapper à la terreur semée par les racistes sud-africains. Comme le souligne à juste titre le *Jornal de Angola*, l'agression commise par les envahisseurs sud-africains contre les camps de réfugiés namibiens atteste des intentions criminelles des racistes de saper la lutte que mènent les patriotes namibiens sous la direction de la SWAPO. Le régime de Pretoria nous fournit ainsi la preuve flagrante de son total mépris pour les décisions récemment adoptées à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui visent à la libération de la Namibie.

70. L'envoi de bombardiers sud-africains et d'une expédition punitive de parachutistes à partir d'aérodromes namibiens témoigne une fois de plus de la détermination du régime de Pretoria de ne pas renoncer à l'utilisation du territoire namibien comme point de départ de manoeuvres de pression sur les Etats africains indépendants d'ingérence militaire directe dans leurs affaires intérieures.

71. Le régime sud-africain s'est servi à plusieurs reprises du territoire namibien pour accomplir des actes de provocation armée contre les Etats africains voisins et pour effectuer des agressions armées directes contre l'Angola. Tout cela met clairement en relief le fait que la paix et la sécurité ne seront pas garanties tant que les troupes sud-africaines

continueront d'occuper le territoire namibien. Aussi les plans néo-colonialistes de règlement en Namibie, prévoyant une éventuelle présence de troupes sud-africaines sur le sol namibien, comportent-ils de graves menaces pour le peuple namibien et le développement indépendant des pays libres d'Afrique.

72. Devant l'agression persistante des racistes sud-africains contre les Etats africains, il devient de plus en plus évident qu'un terme immédiat doit être mis à l'occupation illégale de la Namibie par le régime sud-africain. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'assurer le transfert des pouvoirs dans ce pays au représentant unique et authentique du peuple namibien : la SWAPO. Les derniers événements survenus en territoire angolais ont confirmé le bien-fondé de la position adoptée par la SWAPO, qui consiste, patiemment et prudemment, à établir une plateforme de règlement en Namibie acceptable pour les racistes sud-africains.

73. Il est évident que le régime de Vorster n'a pas abandonné son intention de créer un régime néo-colonialiste en Namibie et qu'il juge le plan des puissances occidentales comme le moyen adéquat d'y parvenir.

74. La délégation soviétique demande que l'on intensifie les efforts pour l'adoption de mesures efficaces supplémentaires, capables de contraindre les racistes à se soumettre à la volonté de la communauté internationale. Nous songeons, en particulier, aux mesures qui ont été envisagées en ce qui concerne la Namibie dans les décisions adoptées par la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'Union soviétique appuie totalement les pays africains lorsqu'ils demandent que l'on adopte des sanctions supplémentaires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, demandes qui tendent à mettre un terme à toute collaboration économique avec l'Afrique du Sud et à la mise en place d'un boycott diplomatique du régime de Pretoria. On peut affirmer sans se tromper, comme nous l'avons déjà fait, que l'application de ces mesures constituerait la voie la plus courte et la plus sûre conduisant à la victoire et à l'indépendance du peuple namibien et entraverait les tentatives des racistes sud-africains de commettre des actes d'agression contre les Etats africains.

75. Les actes répétés d'agression commis par le régime de Pretoria contre l'Angola et d'autres pays africains sont le résultat direct de l'appui que certains milieux impérialistes, qui cherchent à consolider leur position en Afrique australe, accordent à ce régime. Nous estimons que les pays occidentaux sont responsables pour une grande part de la situation explosive qui règne à l'heure actuelle en Afrique australe. Le solide appui qu'ils accordent au régime raciste entrave considérablement l'action des organismes internationaux et les met dans l'incapacité de prendre des mesures radicales contre le régime raciste d'*apartheid*.

76. Le projet de résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter exige la cessation immédiate de l'agression sud-africaine et le retrait de toutes les forces sud-africaines de l'Angola. La délégation soviétique a appuyé ce projet de résolution et a voté en sa faveur, bien qu'elle estime qu'on aurait dû y prévoir des mesures plus efficaces, susceptibles

de mettre un terme définitif à la politique violente et agressive du régime sud-africain. Nous estimons que le Conseil doit suivre les agissements de l'Afrique du Sud avec beaucoup de sérieux et se réunir d'urgence, si besoin en était, afin d'envisager contre l'agresseur des mesures suffisamment efficaces pour l'empêcher de défier les Etats épris de paix.

77. Année après année, le Conseil de sécurité se réunit pour discuter les actes d'agression du régime de Pretoria contre les Etats africains voisins et, année après année, il se trouve dans l'impossibilité de prendre des mesures efficaces en raison de la position des Etats occidentaux. On se pose la question de savoir combien de fois encore les racistes sud-africains commettront des attaques contre leurs voisins, combien d'habitants pacifiques seront encore tués, avant que le Conseil ne prenne des mesures efficaces contre le régime sud-africain.

78. L'Union soviétique, fidèle aux principes léninistes de sa politique extérieure, a toujours oeuvré en faveur de la lutte des peuples pour la libération nationale et le progrès social et pour l'accession à l'indépendance et à la souveraineté. Nous sommes solidaires des peuples africains dans leur lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* et nous sommes en faveur de l'élimination des foyers de tension internationale qui existent en Afrique australe et des dangers qui y pèsent sur la paix et la sécurité.

79. La délégation soviétique voudrait réaffirmer la solidarité complète de l'Union soviétique avec la République populaire d'Angola dans sa lutte pour le renforcement de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Comme l'a déclaré, le 19 avril dernier à Moscou, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Brejnev, lors d'une rencontre avec le Président de la République populaire d'Angola, Agostinho Neto, l'Union soviétique a accordé et continuera d'accorder à l'héroïque peuple angolais tout son appui.

80. Nous sommes également solidaires du peuple namibien, qui mène, sous la direction de la SWAPO, une lutte pour sa libération nationale. L'Union soviétique souhaite au peuple namibien une victoire rapide dans sa juste lutte.

81. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, nous voyons clairement que c'est la paix en Afrique australe qui est l'enjeu. Une fois de plus, l'Afrique du Sud a envahi l'Angola et nous a fait entrer dans une phase nouvelle et plus dangereuse du conflit namibien. Toute l'Afrique centrale et australe pourrait se ressentir des actes de l'Afrique du Sud. En fait, ce n'est pas trop dire que l'arbitraire sud-africain met en danger la paix mondiale.

82. Jeudi matin, des avions à réaction Mirage sud-africains ont bombardé la ville minière de Kassinga, dans la province du Cunene, en Angola, à quelque 250 kilomètres au nord de la frontière namibienne. L'Afrique du Sud a ensuite lâché des parachutistes dans la région et a envoyé des renforts de Namibie. En même temps, des forces terrestres sud-africaines semblent avoir traversé la frontière à plusieurs endroits le long de la frontière de la région occidentale de

l'Ovambo jusqu'à Caprivi. Selon des nouvelles reçues d'Afrique, les troupes sud-africaines continuent de se diriger vers le nord, un jour et demi après l'occupation de Kassinga. Des forces sud-africaines mèneraient des opérations militaires dans certaines parties du sud de l'Angola, où elles se heurteraient à une forte résistance des forces armées de la République populaire d'Angola et de la SWAPO.

83. L'attaque sud-africaine ne visait pas uniquement des objectifs militaires; elle avait également pour objet de semer la terreur parmi la population civile angolaise. Un camp de réfugiés de la SWAPO à Kassinga a été attaqué et des hommes, femmes et enfants ont été tués ou blessés.

84. Pour le moment, la situation militaire n'est pas encore claire. Nous ne savons pas si les forces sud-africaines intensifient leur attaque en Angola ou si elles ont commencé à se retirer. Cependant, il semble que l'Afrique du Sud cherche à occuper une partie du sud de l'Angola pendant quelque temps. On a beaucoup parlé en Afrique du Sud du recours à des tactiques israéliennes telles que celles utilisées au Liban. Toute tentative de le faire, il faut bien le dire, constituerait une provocation des plus graves et créerait une situation explosive en Afrique australe.

85. Bien entendu, nous devons également envisager la possibilité que l'Afrique du Sud cherche à précipiter un conflit international par une invasion de l'Angola et à l'intention de poursuivre son attaque afin de forcer l'Angola à demander une aide.

86. Il est encore trop tôt pour essayer d'évaluer la situation. Ma délégation estime que le Conseil doit suivre la question de très près pendant les jours à venir et être prêt à se réunir sur un bref préavis. L'action précipitée et brutale de l'Afrique du Sud a rendu une situation déjà tendue encore plus dangereuse.

87. La délégation de Maurice tire donc trois conclusions de la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui.

88. La première, c'est que toute l'initiative diplomatique occidentale commencée en mars dernier pour parvenir à un "règlement pacifique" du problème namibien s'est avérée stérile pour ce qui est de la SWAPO et dangereuse en ce qui concerne l'Afrique du Sud, comme le montre la dernière agression. Ma délégation avait mis l'Assemblée générale en garde en octobre dernier et avait dit que les propositions occidentales sur la Namibie, telles qu'elles existaient à l'époque, ne pourraient pas apporter la paix et l'indépendance au peuple de ce pays, qui souffre depuis si longtemps. Il ressortait clairement de la nature de ces propositions que l'Afrique du Sud voulait maintenir son contrôle sur la Namibie. Les propositions n'étaient pas suffisamment conformes aux termes de la résolution 385 (1976). Par exemple, elles ne prévoyaient pas le retrait total des troupes sud-africaines; elles ne demandaient pas le démantèlement de l'administration sud-africaine dans le Territoire; elles ne prévoyaient pas non plus très clairement une présence des Nations Unies chargée de superviser et de contrôler les élections.

89. La SWAPO s'est montrée prête à négocier de bonne foi. Cependant, toute proposition devrait garantir les

élections libres et équitables prévues dans la résolution 385 (1976).

90. L'Afrique du Sud a essayé de se servir de l'effort diplomatique des puissances occidentales pour créer un régime fantoche en Namibie afin d'imposer un "règlement intérieur". Nous nous rappelons que M. Nujoma a signalé dans sa déclaration à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale que si la SWAPO adhéraux propositions occidentales elle signerait son arrêt de mort.

91. En outre, la prolongation de l'effort des puissances occidentales s'est avérée dangereuse; l'Afrique du Sud semble avoir retiré l'impression que la communauté internationale est disposée à tolérer son refus de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. Cela l'a encouragée à renforcer sa position en Namibie et à croire qu'elle peut continuer d'exploiter et d'opprimer le peuple namibien. Mon ami et frère de la Tanzanie a parlé hier du mépris de l'Afrique du Sud à l'égard des Nations Unies, et je l'ai fait moi-même en plusieurs occasions. Le fait d'écarter le Conseil de sécurité pour se lancer dans une année de négociations stériles – peut-être pas complètement stériles, mais stériles quand même jusqu'ici sur le plan pratique – et d'empêcher ainsi toute action du Conseil a clairement encouragé ce mépris.

92. La deuxième conclusion que ma délégation tire des faits est que le Conseil de sécurité doit maintenant faire face à un nouveau danger. En attaquant l'Angola, le régime raciste sud-africain a montré ce qu'il pense des négociations. Quand il ne peut avoir des "négociations" qui assurent sa mainmise sur la Namibie, il ne veut pas de négociations du tout : il a recours à l'emploi de la force. Et la force, on l'a déjà noté, est le seul moyen de maintenir un colonialisme arbitraire et répressif.

93. La SWAPO ayant refusé d'accepter les propositions occidentales, l'Afrique du Sud a cessé de prétendre qu'elle s'intéressait à l'indépendance de la Namibie. Le fait que l'Afrique du Sud a pris l'offensive lorsqu'elle n'obtenait pas ce qu'elle voulait prouve ce qu'elle a toujours voulu. Lorsqu'elle ne peut pas arriver à ses fins par des ambiguïtés diplomatiques, elle se trouve sur la défensive. Mais, conformément à la doctrine militaire qu'elle a adoptée, elle "défend" ses intérêts en attaquant d'autres pays.

94. C'est là une leçon à laquelle l'Afrique va réfléchir, car l'Afrique du Sud, étant donné l'appui financier que lui accordent ses partisans, et en vertu de livraisons clandestines d'armements chiffrées à des centaines de millions de dollars, a pu développer un potentiel militaire effrayant. L'assistance de certaines puissances a créé un déséquilibre militaire en Afrique. L'Afrique du Sud dispose d'une puissance écrasante par rapport à ses voisins. Elle a des centaines d'avions de chasse, de chars, de voitures blindées et de pièces d'artillerie mobiles de diverses origines. Depuis 10 ans, sa puissance fait planer sur l'Afrique une menace constante. Maintenant, cependant, l'Afrique du Sud a montré qu'elle allait se servir de cette puissance pour essayer d'écraser les Etats qui sont en faveur de la libération de l'Afrique australe. Elle a montré qu'elle utiliserait sa puissance de façon agressive pour s'attaquer à des Etats qui ne font rien d'autre que de demander un règlement du

problème namibien conformément aux conditions décidées par le Conseil de sécurité.

95. Le nouveau danger, dans cette situation, réside dans une combinaison de la puissance sud-africaine et d'une politique dite de défense en prenant les devants. Ma délégation a appelé l'attention sur le danger d'un comportement de plus en plus agressif de l'Afrique du Sud lors du débat sur l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité en mars de l'année dernière. Nous avons signalé alors que la communauté internationale pourrait bien se trouver devant une situation dans laquelle l'Afrique du Sud chercherait à intimider les nations de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe par des recours répétés et agressifs à sa puissance militaire. Aujourd'hui, ce n'est plus une possibilité, c'est un fait.

96. Toute lecture des écrits militaires sud-africains convaincra n'importe quel observateur impartial que l'Afrique du Sud est consciente de sa puissance. Les événements montrent maintenant que, dans une situation qui la porte à croire que ses intérêts vitaux sont en danger, elle s'en servira à des fins d'agression. L'Afrique du Sud a créé un état de garnison non pas pour promouvoir le changement mais pour l'empêcher. Elle essaiera d'y résister à n'importe quel prix. Autrement dit, l'Afrique du Sud est en guerre. Les initiatives diplomatiques semblent avoir été épuisées. Pour aboutir à son but, maintenant, l'Afrique du Sud a déclaré la guerre non seulement à l'Angola mais au continent africain tout entier.

97. Il est clair que le Conseil doit prendre des mesures draconiennes pour forcer l'Afrique du Sud à modifier sa politique – je répète, pour forcer l'Afrique du Sud à modifier sa politique. S'il ne le fait pas bientôt, on risque de voir l'Afrique du Sud lancer des attaques nouvelles encore plus dévastatrices contre des pays africains indépendants. Le Conseil ne saurait s'accommoder d'une pareille perspective.

98. La troisième conclusion que ma délégation tire des événements de ces derniers jours est que les grandes puissances occidentales doivent repenser leur attitude envers l'Afrique du Sud. Nous nous rendons compte que ces puissances ne sont pas en faveur du *statu quo* en Afrique australe, mais elles ont en fait toléré les efforts faits pour le perpétuer. Quelques groupes et organisations, dans certains pays, ont cherché activement et délibérément à renforcer la position de l'Afrique du Sud. Le moment est venu de mettre un terme à toute confusion et à toute ambiguïté en ce qui concerne l'attitude envers le régime de Pretoria. Les puissances occidentales ne peuvent plus avoir l'air de tolérer et d'appuyer l'Afrique du Sud, car ce régime s'est lancé sur une voie nouvelle dans la défense de l'*apartheid*. C'est une voie qui aboutira soit à la guerre et à la dévastation, soit à l'isolement de l'Afrique du Sud et au démantèlement de l'*apartheid*.

99. Dans une large mesure, c'est des grandes puissances occidentales que dépendra la durée de la phase actuelle, car c'est seulement grâce à leur aide et à leur tolérance que l'Afrique du Sud peut survivre en tant qu'Etat d'*apartheid*. Si elles lui retirent cet appui multiforme, il faudra bien que Pretoria s'engage dans un processus de règlement pacifique

en Namibie et en Afrique du Sud même. Si elles ne lui retirent pas leur appui, les conséquences pourraient être incalculables.

100. En conclusion, puisque nous avons déjà adopté à l'unanimité le projet de résolution présenté sous la cote S/12692, je voudrais, au nom des auteurs de ce texte, remercier les autres membres du Conseil de leur coopération et de leur action rapide.

101. Ma délégation tient également à exprimer ses condoléances à la délégation angolaise et au représentant de la SWAPO pour les pertes humaines et matérielles subies à la suite de l'attaque brutale, honteuse, sauvage, barbare et non provoquée du régime raciste de Pretoria.

102. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais pour commencer donner lecture, pour insertion dans le compte rendu, d'une déclaration faite par le Ministre des affaires extérieures de mon pays à propos de l'invasion armée de l'Angola commise le 4 mai par l'Afrique du Sud :

“J'ai lu les dépêches d'agences de presse relatant l'attaque abominable commise contre le sud de l'Angola par des troupes sud-africaines stationnées en Namibie qui avaient passé la frontière. Il s'agit d'un nouvel acte d'agression non provoquée rendu possible par l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. N'est-il pas triste de songer qu'un tel acte vient immédiatement après l'acceptation conditionnelle par l'Afrique du Sud des propositions présentées par les puissances occidentales à propos de la Namibie ?

“Le comportement et l'obstination de l'Afrique du Sud, illustrés par de tels actes, renforcent le scepticisme de ceux qui doutent de la possibilité d'un règlement pacifique et négocié de la question de Namibie.

“Le Gouvernement indien condamne cette agression perfide de l'Afrique du Sud. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles endeuillées et espérons que bientôt toute l'Afrique australe sera délivrée du fléau du colonialisme et de l'*apartheid*.”

“Cet événement montre une fois de plus la nécessité urgente pour le Conseil de sécurité d'appliquer les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et garantir son retrait complet et inconditionnel de l'ensemble de la Namibie.”

103. Ce qui s'est passé le 4 mai n'est pas un incident isolé; ce n'est ni le premier ni le dernier. Ce n'est qu'une manifestation parmi tant d'autres de la politique déclarée de l'Afrique du Sud qui consiste à attaquer n'importe quel pays africain de son choix pour perpétuer sa domination raciste en Afrique australe. C'est une manifestation de sa politique d'intimidation à l'extérieur et d'oppression à l'intérieur. C'est une manifestation de son hostilité à l'égard des Etats africains voisins et de son but qui est de détruire leur stabilité par tous les moyens possibles. C'est aussi, hélas, une manifestation de la vulnérabilité des Etats africains nouvellement indépendants.

104. Où l'Angola pourrait-il présenter sa plainte, si ce n'est au Conseil de sécurité en premier lieu ? Allons-nous nous contenter d'une nouvelle condamnation de l'Afrique du Sud pour le dernier en date de ses actes d'agression ? La liste des péchés commis par l'Afrique du Sud contre l'humanité est si longue qu'on attend de toute évidence des nations du monde plus qu'un sentiment de honte. Et pourtant, dès qu'il est question de nouvelles mesures obligatoires visant l'Afrique du Sud, quelles expressions de pieuse horreur on nous oppose ! Et c'est certainement faire preuve d'une piété déplacée que de joindre le choeur de la condamnation tout en gardant des relations diplomatiques et économiques avec l'Afrique du Sud.

105. Il n'est pas étonnant que l'Afrique du Sud ait un sentiment de sécurité suffisant pour lui permettre de lancer des opérations d'invasion où et quand elle le veut. De toute évidence, l'embargo sur les armes n'est qu'un geste futile venu trop tard. Si, pour décourager l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité n'a pas recours à tous les pouvoirs dont il dispose, les victimes de l'agression ne seront-elles pas amenées à demander l'aide dont elles ont besoin à qui-conque peut la leur fournir ? Quel autre choix ont-elles ? Et s'il leur arrive de chercher une aide en dehors du Conseil, celui-ci en portera la responsabilité, notamment ceux de ses membres qui empêchent le Conseil de prendre des mesures obligatoires efficaces. Malheureusement, le veto est devenu une fort utile couverture politique pour l'Afrique du Sud.

106. Le moment choisi pour la dernière attaque sud-africaine contre des réfugiés politiques namibiens n'est pas dénué de signification. Je me permettrai de dire qu'en attaquant un village de réfugiés situé à 250 kilomètres à l'intérieur de l'Angola on n'exerce pas, de toute évidence, ce qu'il est convenu d'appeler le droit de poursuite : il s'agit d'une violation de la souveraineté de l'Angola, et aussi d'une violation du droit d'asile politique; il s'agit d'un défi — et ce n'est certes pas le premier — lancé aux Nations Unies par un Etat dont on tolère, pour des raisons que l'on ne peut plus soutenir, qu'il soit encore Membre de l'Organisation.

107. Je suis persuadé que l'Afrique du Sud espère, grâce à cette invasion de l'Angola et à cette attaque contre des camps de réfugiés namibiens, ruiner les perspectives qu'offrent les propositions occidentales pour que le peuple namibien parvienne à l'autodétermination sous la supervision des Nations Unies. Nous devons tous — notamment ceux qui attachent de l'importance au droit des nations — nous souvenir du fait que la Namibie a un statut de Territoire international, que le peuple namibien et ses droits, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, représentent une mission sacrée pour les Nations Unies et relèvent, par voie de conséquence, de notre responsabilité commune. Ceux qui entretiennent des relations avec l'Afrique du Sud ne peuvent se soustraire à la responsabilité particulière qui leur incombe d'assurer son retrait pacifique de la Namibie s'ils s'opposent à de nouvelles mesures obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte. Cependant, s'ils ne peuvent s'acquitter de leur responsabilité, qu'ils ont assumée de leur plein gré, nous sommes en droit — sur les plans moral et juridique — d'attendre d'eux qu'ils appuient des sanctions économiques obligatoires dirigées contre l'Afrique du Sud.

108. M. ROLON ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : La rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner un nouvel acte d'agression du régime sud-africain, cette fois-ci en utilisant le Territoire illégalement occupé de Namibie pour attaquer la République populaire d'Angola, montre le vif souci de la présidence de voir s'instaurer un régime de paix en Afrique australe, de même qu'elle démontre l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil. La résolution adoptée aujourd'hui à l'unanimité consacre une fois de plus cette efficacité.

109. Il semble monotone ce défi constant des normes internationales consacrées par la Charte, ce défi manifesté par l'une des dernières formes d'un colonialisme caractérisé, ainsi que les précédents orateurs l'ont relevé, par le racisme, les armements et la spéculation économique internationale.

110. Je ne sais quoi ajouter à ce sujet, si ce n'est suggérer des remèdes pratiques et raisonnables. La délégation bolivienne est à la recherche de ces remèdes et s'est ainsi portée coauteur du projet de résolution qui vient d'être adopté à l'unanimité, persuadés que nous sommes qu'il parviendra à freiner, avec son allusion au Chapitre de la Charte relatif aux sanctions, le glissement d'une situation qui semble dangereusement endémique.

111. La Bolivie repousse et rejette formellement toute forme de colonialisme, toute forme d'occupation territoriale, et notre préoccupation est la même que celle de nos collègues, que ce soit à l'Assemblée générale pour la question de la libération de la Namibie ou au Conseil de sécurité pour faire cesser ces actes d'agression armée qui se répètent constamment et qui causent de graves perturbations à la paix mondiale.

112. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de l'Angola, nous réitérons notre solidarité avec la SWAPO comme représentant patriotique légitime du peuple namibien et nous croyons fermement que ce nouveau et rapide effort du Conseil de sécurité mènera aux meilleurs résultats pour le maintien de la paix, que la Bolivie ne cesse de poursuivre avec l'Amérique latine tout entière sans arrière-pensées intéressées.

113. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai bref, car l'occasion ne semble guère propice à la polémique ou aux disputes oratoires, encore que nous ayons entendu quelques allégations vraiment extraordinaires faites au cours des déclarations prononcées ici ce matin par certaines délégations, que ce fussent des délégations africaines, des délégations quasi africaines ou des délégations n'ayant que de lointains rapports avec l'Afrique.

114. Le 4 mai, l'Afrique du Sud a attaqué une base de la SWAPO près de Kassinga, à plus de 250 kilomètres à l'intérieur du territoire de la République populaire d'Angola. Le 5 mai, le Foreign and Commonwealth Office à Londres a convoqué le chargé d'affaires sud-africain pour lui exprimer l'inquiétude et la consternation de mon gouvernement et lui demander une explication. Un peu plus tard, le même jour, notre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a indiqué clairement qu'à notre avis l'Afrique du

Sud ne devrait pas poursuivre ce genre d'action. Nous condamnons l'attaque lancée par l'Afrique du Sud contre l'Angola comme un acte inadmissible de force armée qui ne doit jamais plus se reproduire. Nous déplorons naturellement tout acte de ce genre, qui provoque des blessés et des pertes en vies humaines.

115. Nous sommes souvent accusés tant par la SWAPO que par l'Afrique du Sud de montrer trop peu de sympathie pour leurs points de vue et leurs actes respectifs. Je ne veux pas aujourd'hui m'engager dans une longue analyse pour savoir dans quelle mesure des actes de violence ou de répression militaire sont justifiables et, si c'est le cas, dans quelles circonstances ils peuvent l'être. Notre engagement à l'égard d'un règlement pacifique de la question de Namibie est bien connu, et les représentants de nos cinq gouvernements vont se réunir lundi, 8 mai, avec ceux de la SWAPO pour entreprendre des pourparlers importants qui ouvriront la voie, nous l'espérons, à un règlement négocié acceptable et conforme à la résolution 385 (1976). Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de mon pays l'a dit hier, la stabilité de l'Afrique australe est sur la corde raide.

116. Je voudrais parler brièvement de la résolution qui vient d'être adoptée. Au neuvième alinéa du préambule et aux paragraphes 5 et 6, le Conseil se réfère à la lutte juste et légitime que mène le peuple namibien. Mon gouvernement a toujours appuyé la lutte pour l'autodétermination, mais notre point de vue sur les limites de la lutte légitime et notre engagement en ce qui concerne les moyens pacifiques aux termes de la Charte sont, je crois, fort bien connus. Au paragraphe 7, le Conseil exige que l'Afrique du Sud mette fin sans plus tarder à son occupation illégale de la Namibie. A notre avis, ce paragraphe est entièrement conforme à la disposition de la proposition transmise au Conseil le 10 avril [S/12636] et par laquelle on demande l'indépendance de la Namibie pour la fin de l'année en cours.

117. J'espère que les membres du Conseil ne perdront pas de vue nos objectifs principaux. L'escalade récente de la violence de toutes parts en Namibie exige que l'on s'efforce de trouver d'urgence, sans perdre un instant, un accord par lequel on pourrait introduire sur place en Namibie et dans les moindres délais une présence effective des Nations Unies. La situation dans le Territoire se détériore et, franchement, le temps n'est pas de notre côté. Plus la situation ira à la dérive et plus grand sera le risque de violence et de tension, ce qui ne peut qu'enflammer les passions et rendre un règlement négocié plus difficile à réaliser. Nous ne devons pas perdre de vue les objectifs à long terme que nous nous sommes fixés et nous ne devons pas nous laisser entraîner à la dérive par des raids de ce genre, quelle que soit l'émotion que nous éprouvions devant eux.

118. Je demande donc aujourd'hui à toutes les parties intéressées de faire preuve de modération et d'éviter tout nouvel acte qui ne ferait que saper les efforts visant à réaliser une transition pacifique vers le gouvernement de la majorité en Namibie. L'adoption rapide et la mise en application de la proposition transmise au Conseil le 10 avril, contrairement à ce qui a été dit ici aujourd'hui, constituent le moyen le meilleur, probablement même le seul moyen, de mettre fin au cycle de violence et d'attaques

en Namibie ou dans les pays voisins. C'est également le seul moyen d'atteindre l'objectif des Nations Unies en ce qui concerne la Namibie. Nous voulons que des élections aient lieu en Namibie dans une atmosphère sereine et pacifique, afin qu'un Etat libre, démocratique et indépendant en émerge. Il n'est pas toujours facile de rester calme, mais le calme et la détermination sont nécessaires si l'on ne veut pas que les perspectives de la réalisation d'une indépendance pacifique soient sacrifiées. Un règlement de la question de Namibie ne pourrait qu'entraîner des répercussions positives considérables dans toute l'Afrique australe. N'oublions jamais que nous sommes ici pour aider le peuple de la Namibie à jouir de droits dont tous ici nous jouissons déjà.

119. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous félicitons de l'adoption unanime par le Conseil du projet de résolution. Une fois de plus, nous sommes satisfaits de voir que le Conseil a été en état de prendre des mesures rapides.

120. Ma délégation a écouté attentivement les déclarations du représentant de l'Angola, du Président de la SWAPO et des autres orateurs à propos de l'attaque menée par l'Afrique du Sud contre le territoire angolais le 4 mai. En fait, l'Angola a eu pleinement raison de déposer une plainte auprès du Conseil et de lui demander de se prononcer sur ces derniers événements, qui, une fois de plus, mettent en danger le développement pacifique de cette partie de l'Afrique.

121. A plusieurs reprises déjà, nous avons exprimé la conviction que les actes de violence ne peuvent qu'engendrer de nouveaux actes de violence et aggraver le conflit au lieu de l'apaiser. Nous déplorons profondément les souffrances humaines et les dommages causés aux peuples de l'Angola et de la Namibie et nous dénonçons fermement cette nouvelle invasion armée.

122. Je n'ai pas besoin de répéter la position prise par la République fédérale d'Allemagne à l'encontre de ceux qui méprisent l'intégrité des pays souverains voisins et le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous ne pouvons que répéter que nous condamnons fermement de tels actes d'agression, qui sapent en effet les efforts sérieux visant à amener par des moyens pacifiques des changements politiques en Afrique australe. Immédiatement après avoir été informé de l'attaque lancée contre Kassinga, mon gouvernement a officiellement indiqué au Gouvernement sud-africain combien il était préoccupé et consterné devant de tels actes. Nous avons la plus profonde sympathie pour le peuple de l'Angola et les nombreux Namibiens qui, une fois encore, ont été victimes d'une attaque armée par l'Afrique du Sud.

123. Pour répondre à l'une des conclusions tirées par le représentant de Maurice dans cette salle aujourd'hui, je voudrais dire ce qui suit. Mon gouvernement déplore d'autant plus l'invasion armée qu'elle s'est produite à un moment où les efforts entrepris par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité visant à trouver un règlement internationalement acceptable de la question de Namibie conformément à la résolution 385 (1976) ont fait des progrès considérables et sont arrivés au point où la

proposition contenue dans le document S/12636 offre la base pour un accord entre les parties intéressées et pour une mise en oeuvre rapide d'un règlement grâce à un retrait immédiat et progressif des troupes sud-africaines de la Namibie. L'acte condamnable perpétré par l'Afrique du Sud le 4 mai ne nous empêchera pas de continuer et même d'intensifier nos efforts, avec nos amis, avec tous les gouvernements prêts à coopérer et avec toutes les parties intéressées afin de traduire sur le plan concret cette initiative qui vise à une solution juste et pacifique de la question de Namibie.

124. Nous partageons pleinement le point de vue exprimé par le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, dans la déclaration qu'il a faite hier [*2077<sup>e</sup> séance*], selon lequel les conditions pour des élections libres, équitables et démocratiques susceptibles de mener à l'indépendance réelle de la Namibie doivent être assurées. Ayant voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter, nous prions instamment l'Afrique du Sud de se retirer immédiatement du territoire angolais. En nous joignant aux autres membres dans notre décision unanime, nous avons ainsi lancé un avertissement formel pour que le Gouvernement sud-africain s'abstienne de perpétrer de nouveaux actes d'agression contre les pays voisins.

125. M. LEONARD (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui un problème de la plus grande gravité. L'Afrique du Sud a traversé une frontière internationalement reconnue et a attaqué l'Angola. Cette action est d'autant plus condamnable que l'Afrique du Sud a lancé son attaque à partir de la Namibie, Territoire qu'elle occupe illégalement et dont elle aurait dû se retirer il y a longtemps. Cette attaque massive sur un lieu situé à quelque 250 kilomètres au nord de la frontière qui sépare l'Angola et la Namibie ne saurait être considérée comme autre chose qu'une escalade grave de la violence au moment même où l'Afrique du Sud, plus que tout autre pays, devrait manifester son désir de paix. Par conséquent, les Etats-Unis s'associent aux autres membres du Conseil pour condamner l'action de l'Afrique du Sud et lancer à ce pays un avertissement au sujet de toute nouvelle action de ce genre.

126. Je ne puis m'empêcher, en parlant de cette question, d'exprimer ma consternation devant le caractère insensé de l'acte que nous examinons aujourd'hui.

127. Après plus d'une année consacrée à des discussions intenses, une solution du problème namibien est plus proche que jamais. L'Afrique du Sud a été louée, tant en public qu'en privé, pour avoir accepté la proposition des Cinq. Les Cinq ont été encouragés à redoubler d'efforts pour persuader la SWAPO d'accepter, elle aussi, les propositions de règlement. Comment un monde déjà sceptique peut-il juger une action telle que celle dont nous venons d'être les témoins alors que nous entamons de nouveaux pourparlers qui, nous l'espérons, seront décisifs ? L'Afrique du Sud ne doit nourrir aucune illusion. Sa promesse, dont nous nous félicitons, de quitter un Territoire où elle n'a aucun droit de rester et d'où elle doit se retirer inconditionnellement n'a pas rendu sa présence en Namibie non moins illégale, et son recours à la violence massive ne saurait non plus être justifié. Au contraire, à ce stade critique, l'Afrique

du Sud devrait avoir la sagesse d'exercer la plus grande retenue pour donner aux forces de la paix l'opportunité de trouver une issue à la situation qu'elle a elle-même créée par sa politique erronée.

128. Par ailleurs, je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours à peine le représentant des Etats-Unis à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie a appelé l'attention sur la possibilité d'une escalade de la violence si un accord n'intervenait pas rapidement. Je tiens à répéter aujourd'hui ses observations :

"La discussion à laquelle nous procédons ici ne se déroule pas dans le vide. Au cours des dernières semaines, le cycle de répression et de violence, avec l'amertume et la méfiance qui en découlent, s'est poursuivi à un rythme inquiétant en Namibie. Les combats le long des frontières de la Namibie se sont sensiblement intensifiés et, selon toutes les indications, cela ne fera que croître. On a de plus en plus tendance à résoudre les différends à l'intérieur du Territoire en recourant au fusil plutôt qu'à un processus démocratique. Il y a eu des dizaines de morts.

"En outre au moment même où il s'engage — ce qui est fort louable — dans des discussions susceptibles de mener à une solution pacifique, le Gouvernement sud-africain a, une fois de plus, recours à la pratique déplorable des arrestations politiques sans accusation ou sans procès, de sorte qu'aujourd'hui tous les dirigeants de la SWAPO sont actuellement en détention en Namibie.

"Il serait peu avantageux de s'engager dans des arguments stériles sur la question de savoir quelle partie devrait en premier lieu cesser ses activités. Nous pouvons et devons inviter toutes les parties à faire preuve de modération et à donner une chance aux forces de la paix. Cependant, il est clair que le cycle répression-violence, violence-répression et la haine inévitable qu'il engendre ne cesseront pas tant qu'une solution globale n'aura pas été trouvée. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour trouver une solution si elle veut éviter de rendre encore plus complexe une tâche déjà très difficile."

129. C'est à la lumière de ces considérations que les Etats-Unis sont résolus à poursuivre l'initiative qu'ils ont entreprise avec leurs collègues sur la question namibienne. Nous sommes plus convaincus que jamais que la paix dans cette région et la réalisation des espoirs du peuple namibien ne sauraient intervenir que si les parties décident de faire la paix dès à présent. Nous avons l'intention de recourir à tous les moyens pratiques dont nous disposons afin de créer des conditions dans la région susceptibles de prévenir des actes tragiques de violence du genre de ceux que nous avons condamnés aujourd'hui à l'unisson. Nous nous félicitons de l'action qui a été entreprise aujourd'hui au Conseil et nous l'interprétons comme un nouvel élan vers une paix que nous désirons tous.

<sup>5</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 14<sup>e</sup> séance, par. 131 à 133.

130. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du VENEZUELA.

131. Ma délégation a écouté attentivement la déclaration faite par le représentant de l'Angola [2077<sup>e</sup> séance] sur l'agression brutale du régime sud-africain dont son pays a été victime. Le fait que nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution que nous venons d'adopter illustre clairement la position du Venezuela sur cette question. Mon pays rejette fermement les interventions de tous genres, notamment le type d'agressions militaires qui se produisent en Afrique australe d'une façon presque systématique.

132. Nous venons d'achever une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie, Territoire soumis au colonialisme sud-africain. Lors de cette session extraordinaire, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les garanties nécessaires pour favoriser et accélérer l'accession de la Namibie à l'autodétermination. Aujourd'hui, nous sommes les témoins d'un nouvel acte de mépris à l'égard des principes les plus élémentaires de notre organisation et de son autorité. Mon pays ne peut donc que réaffirmer à cette occasion son rejet des actes que l'Afrique du Sud continue de commettre pour consolider et maintenir sa présence dans les territoires de cette partie du monde qu'elle occupe illégalement, et ce malgré nos condamnations, malgré notre refus d'accepter cette situation et au mépris flagrant de la communauté internationale.

133. Je ne saurais terminer cette déclaration sans exprimer au noble et héroïque peuple angolais et à son gouvernement, représentés par l'ambassadeur de Figueiredo, notre sympathie et nos condoléances les plus sincères pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels qui ont été le résultat tragique de l'acte d'agression coloniale le plus récent de l'Afrique du Sud.

134. A la SWAPO, en la personne de son président, M. Sam Nujoma, nous exprimons notre solidarité et notre appui dans la lutte héroïque qu'elle mène pour l'indépendance de la Namibie.

135. Parlant de nouveau en tant que PRESIDENT, j'invite le représentant du Bénin à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

136. M. HOUNGAVOU (Bénin) : La délégation de la République du Bénin est reconnaissante à vous-même, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil de l'avoir invitée à participer à cet important débat sur l'agression armée du régime raciste de Pretoria contre cette libre terre africaine qu'est la République populaire d'Angola.

137. Ma délégation saisit cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mai. Vos qualités d'habile diplomate et l'expérience éprouvée de votre équipe dynamique de collaborateurs, bien au fait de la question inscrite à l'ordre du jour, constituent un gage certain pour une conclusion juste et équitable de la présente réunion du Conseil. Votre beau et grand pays, le Venezuela, joue un rôle important et positif dans le concert des nations.

138. La fréquence avec laquelle le Conseil de sécurité est saisi des actes d'agression armée perpétrés chaque jour contre les pays africains indépendants de première ligne, notamment l'Angola, la Zambie et le Botswana, par les régimes racistes minoritaires et colonialistes de Pretoria et de la Rhodésie du Sud est la preuve flagrante de l'existence matérielle de plans de reconquête coloniale de l'impérialisme international contre notre continent, l'Afrique.

139. Ainsi, les attaques armées de Pretoria et de Salisbury ne sont nullement des actes isolés, conçus et exécutés en dehors de la stratégie générale de l'impérialisme. Que certaines puissances occidentales ne nous fassent surtout pas croire qu'elles sont surprises par ces attaques armées de Pretoria et de Salisbury, régimes qu'elles ont créés, qu'elles contrôlent et protègent contre la volonté déterminée de l'Afrique indépendante de les liquider définitivement. Les puissances occidentales, qui se contentent de condamnations verbales et qui versent des larmes de crocodile en de pareilles circonstances, connaissent parfaitement et dans leurs détails ces plans d'attaque, de subversion et d'agression armée contre les pays africains.

140. Mais, particulièrement aujourd'hui, nous sommes à l'heure de la vérité. L'agression armée en cours contre la République populaire d'Angola fait partie des clauses secrètes des "plans de paix" des stratèges de l'impérialisme international aux dépens de la SWAPO. Ces plans visent, en clair, à liquider militairement la SWAPO pour faciliter en Namibie la mise sur pied d'un régime fantoche à la solde et à la dévotion des intérêts impérialistes dans la région. Ils visent également à tâter le terrain angolais pour ouvrir une faille à la subversion politique et se servir des fantoches et autres bandits égarés pour reconquérir la terre angolaise, conquise de haute lutte et au prix de grands sacrifices par le peuple angolais.

141. La République populaire du Bénin ne cessera jamais de dénoncer ici les manoeuvres de l'impérialisme international contre notre continent et les dangers qu'elles font courir à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, face à ces graves menaces, doit prendre des mesures efficaces pour barrer la route à ces aventures néo-coloniales.

142. L'occupation continue et illégale de la Namibie, utilisée comme base d'agression par le régime inhumain de Pretoria, est un défi lancé à la communauté internationale, et en particulier à l'Afrique. Mais ce qu'ignorent les sbires de Pretoria et leurs maîtres de l'Occident, c'est le sens de l'histoire, ce sens qui indique que notre libération du joug impérialiste oppresseur et exploiteur est inévitable.

143. Ma délégation tient à manifester ici sa solidarité agissante et militante avec le peuple angolais soumis à de nouvelles et dures épreuves et exige du Conseil qu'il prenne les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte. Ma délégation exige aussi le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes sud-africaines qui ont envahi l'Angola. Elle réaffirme tout haut que l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique passe par la liquidation totale des régimes minoritaires racistes et colonialistes de Pretoria et de Salisbury et par l'exercice complet du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples opprimés du

Zimbabwe et de la Namibie, qui mènent une lutte armée pour leur indépendance nationale.

144. La résolution que le Conseil vient d'adopter ne répond certainement pas à nos attentes, car elle remet à plus tard les mesures efficaces et concrètes prévues par la Charte pour faire face à de tels agissements criminels. Pourtant, la répétition de ces actes d'agression lourds de menaces des racistes de Pretoria contre les Etats africains voisins indépendants aurait dû amener le Conseil à décréter, cette fois-ci, un embargo plus complet sur les armes et à prendre des sanctions économiques pour obliger le régime raciste de Pretoria à respecter les décisions de l'Organisation. Ma délégation se demande — et avec beaucoup d'angoisse — combien d'agressions armées et de victimes innocentes seront encore nécessaires pour amener le Conseil à prendre enfin ses responsabilités à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte.

145. Malgré les intimidations et les agressions répétées des régimes de Pretoria et de Salisbury contre les pays voisins et les positions des combattants de la liberté, les pays de première ligne et l'Afrique tout entière sont plus que jamais déterminés à aider les mouvements de libération dans leur lutte contre les régimes oppresseurs d'Afrique australe jusqu'à la victoire finale.

146. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): J'invite maintenant le représentant de l'Algérie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

147. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) : Voilà qu'une fois de plus le Conseil de sécurité se trouve réuni pour examiner une plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud. Voilà encore une fois la communauté internationale confrontée à une incartade criminelle du régime hors la loi sud-africain. Ses forces ont déclenché une attaque préméditée et sauvage contre la République populaire d'Angola, où les camps de réfugiés namibiens ont été systématiquement bombardés.

148. C'est à vous, Monsieur le Président, qu'incombe le lourd privilège de diriger les travaux du Conseil au moment où nous parvenons de nouvelles alarmantes à la suite de la violation, par le régime raciste de Pretoria, de l'intégrité et de la souveraineté d'un pays africain, Membre de l'Organisation. Permettez-moi donc de vous exprimer notre satisfaction de voir le représentant du Venezuela assumer la présidence de ce débat et de vous dire toute la haute estime que nous vous portons. C'est là un hommage mérité rendu à un pays ami et au continent latino-américain pour son rôle actif dans les efforts que déploie l'Afrique afin de venir à bout des derniers vestiges du colonialisme et de l'*apartheid* récalcitrant.

149. Le Conseil se réunit aujourd'hui à la demande de l'Angola, qui est l'objet d'une nouvelle agression de la part du régime raciste sud-africain. C'est un devoir pour nous de dire ici que cette agression tourne en dérision certaines initiatives prises dernièrement pour aboutir à un règlement négocié de la question de Namibie. Qui peut encore croire que l'on pourrait associer les racistes de Pretoria au règlement des problèmes d'Afrique australe ? Ce n'est donc pas un hasard si cette agression a commencé au moment

même où prennent fin les travaux couronnés de succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Namibie. Ce n'est pas non plus une coïncidence si cette session extraordinaire a été comme un prolongement de la huitième session extraordinaire, car l'une et l'autre ont mis en lumière la parenté qui se dégage entre, d'une part, l'entité sioniste qui a spolié les droits nationaux du peuple palestinien et qui s'obstine à occuper les territoires arabes et, d'autre part, la minorité blanche raciste d'Afrique du Sud qui s'emploie par tous les moyens à maintenir sous sa domination le peuple namibien en faisant régner la terreur sur son territoire. Ainsi, Israël et l'Afrique du Sud, têtes de pont du colonialisme, tentent d'encercler notre continent au nord et au sud, liés qu'ils sont dès leur origine par des liens étroits, constamment renforcés au fur et à mesure que se développait la résistance des peuples dominés. Le régime d'occupation sud-africain, tout comme celui de Tel-Aviv, s'efforce de saper la stabilité et la paix et de violer l'intégrité territoriale des Etats indépendants voisins, ajoutant ainsi l'agression externe à l'oppression interne.

150. L'intégrité et la souveraineté de la République populaire d'Angola ont été violées par les forces racistes de Pretoria opérant à partir des bases militaires illégales installées en Namibie, qui a fait l'objet d'une appropriation éhontée par l'Afrique du Sud. Cette invasion d'un Etat Membre constitue une violation grave de la Charte. Cela éveille en nous certaines résonances que quiconque retrouvera en se remémorant les pires moments de la colonisation. En utilisant les chemins que des puissances coloniales ont suivis bien avant lui, le régime raciste de Pretoria lance un défi intolérable à la communauté internationale. Mais cette voie le conduira inéluctablement au même résultat, car il faudra bien qu'à son tour il se résigne à se plier aux vents du changement qui ont, ces dernières années, balayé le continent africain. Or l'Afrique du Sud s'entête à vouloir ignorer l'évolution du monde autour d'elle. Son arrogance vient de ce qu'elle ne se sent pas seule, car, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire en d'autres circonstances, un certain nombre de pays lui apportent un soutien ouvert. Ces pays condamnent le colonialisme et se joignent à nous pour affirmer le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Cependant, ils continuent d'accorder l'aide militaire et économique sans laquelle l'Afrique du Sud ne pourrait poursuivre ses agressions et sa politique d'*apartheid*, car c'est le système d'*apartheid* existant en Afrique du Sud qui, à notre avis, est à l'origine de toutes les tensions qui agitent l'Afrique australe. C'est ce système d'injustice et d'oppression imposé à un peuple au nom de la supériorité d'une race sur l'autre qu'il faut abattre. L'occupation illégale de la Namibie et les agressions contre les pays voisins, dont l'Angola est la principale cible, n'ont pour but que de retarder la vraie bataille, celle qui se déroulera inévitablement contre les racistes blancs à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. Nous ne voulons en aucun cas susciter de sympathie chez ceux qui ne s'embarrassent pas de considérations de principe pour venir en aide à Pretoria alors que ce régime devient hors la loi. Ce que nous nous refusons à comprendre, c'est qu'on associe les tenants du système d'*apartheid* au règlement de problèmes qui n'ont d'autre origine que le régime même d'*apartheid*. Aussi demandons-nous à ces pays de réviser leur position.

151. Il est temps que le Conseil de sécurité se préoccupe sérieusement du danger que représente l'agressivité du

régime de Pretoria en Afrique australe et du comportement qui se manifeste aujourd'hui directement et féroce contre la République populaire d'Angola. L'arrogance obstinée et insensée que l'Afrique du Sud témoigne à l'égard des Nations Unies devrait donner à réfléchir à ceux qui lui apportent une caution imprudente, car nous connaissons les liens économiques qui existent entre les racistes sud-africains et certains pays occidentaux; nous savons que leur assure leur armement, celui-là même qui est utilisé en quantité considérable contre le pays frère d'Angola et contre le peuple namibien. Pourtant, les objectifs des racistes d'Afrique du Sud sont bien connus de tous et nul ne peut se faire d'illusions sur leurs intentions. Nul ne peut prétendre ignorer que les racistes de Pretoria veulent confisquer à leur profit un Territoire qu'ils occupent illégalement. L'un des problèmes fondamentaux est celui de l'avenir du peuple namibien qui, sous la direction de la SWAPO, lutte pour son autodétermination et son indépendance. Et ni la pratique criminelle de l'*apartheid* ni les violences périodiques déclenchées contre les pays voisins ne sauraient le détourner de cette voie.

152. Hier [2077<sup>e</sup> séance], nous avons écouté avec émotion le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, et à travers lui c'est le peuple namibien qui a parlé. Que ceux qui s'appuient encore sur les racistes de Pretoria fassent preuve de clairvoyance car l'Afrique appartient aux Africains, qui sont déjà en mesure de distinguer les forces hostiles et celles qui sont favorables à leur libération.

153. L'agression dont est aujourd'hui victime le peuple de la République populaire d'Angola est une manifestation supplémentaire du désarroi dans lequel se trouve le régime raciste sud-africain, de plus en plus isolé dans l'arène internationale. Le recours du régime de Pretoria à l'invasion territoriale des pays indépendants voisins, le massacre de civils et de réfugiés innocents, tout comme la pratique de mesures d'intimidation à l'égard de la communauté internationale, nous renforcent dans notre conviction que, malgré toute son arrogance affichée, ce régime n'échappera pas à son destin final et que les forces de la liberté et de l'indépendance nationales finiront bien par abattre ce bastion de l'impérialisme, du racisme et de l'exploitation.

154. En cette phase difficile que traverse la République populaire d'Angola, le peuple et le Gouvernement algériens se rangent, comme ils l'ont toujours fait dans tout combat pour la liberté, aux côtés du peuple angolais et l'assurent de leur solidarité indéfectible dans la lutte qu'il mène pour la préservation de son indépendance nationale et contre toute atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

155. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant de Cuba, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

156. M. ROA KOURI (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Je suis heureux, en vérité, de voir que c'est un représentant de "la pure terre du Venezuela", comme disait le grand poète et grand combattant Andrés Bello Blanco, qui préside les réunions du Conseil. Venant du pays du libérateur Simón Bolívar, qui parcourut toute l'Amérique "en distribuant la liberté aux peuples", il sait fort bien, j'en suis sûr, que l'esprit de Santos Luzardo lutte aujourd'hui en

Afrique contre le genre de conquêtes séculaires que Rómulo Gallegos, il y a près de 50 ans, identifiait par l'image odieuse de "M. Danger".

157. Le Conseil de sécurité a été convoqué d'urgence pour étudier la plainte de la République populaire d'Angola contre la séditionnaire République sud-africaine, coupable d'agression contre la population pacifique de Kassinga, à 250 kilomètres de la frontière du Territoire international de Namibie. Utilisant leurs bases d'occupation dans ce territoire — quelques heures seulement après avoir été condamnés à l'unanimité par l'Assemblée générale et sans doute pour montrer dans quel mépris ils tiennent les décisions de l'Organisation —, les racistes sud-africains ont bombardé et sauvagement massacré des Angolais et des réfugiés namibiens, de la même manière et pour les mêmes raisons spécieuses que les sionistes israéliens ont attaqué, il y a quelques semaines, les Libanais et les résistants palestiniens. L'impudence de Vorster n'a pas de limites. Aujourd'hui, il déclare qu'il attaque le peuple angolais en représailles contre la lutte de libération de la Namibie, dirigée par la SWAPO; pourtant, il y a quelques jours seulement, il avait "stupéfié" l'opinion publique mondiale en "acceptant" les propositions des cinq puissances occidentales de solution pacifique de la question de Namibie. D'évidence, les seuls qui aient le droit de recourir à toutes les formes de lutte contre les crimes innombrables de l'Afrique du Sud et de son régime d'oppression, ce sont les patriotes namibiens, envahis et spoliés par les tenants de l'*apartheid*.

158. Avant tout, je dois déclarer ici que, pour le peuple cubain, toute agression contre le peuple frère de l'Angola est une agression contre nous.

159. Pendant plus de 10 ans, nous avons discuté ce que l'on appelle la question de Namibie. Je tiens une fois de plus à redire que le peuple cubain, son parti communiste et son gouvernement ont appuyé, appuient et appuieront la SWAPO, seul représentant véritable du peuple namibien, et que nous continuerons à lui fournir une assistance sans condition jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul pouce de ce territoire qui ne soit débarrassé de la présence sud-africaine. Cuba a toujours été et reste en faveur de la pleine indépendance de la Namibie et de l'exercice intégral de sa souveraineté sur tout le pays, y compris Walvis Bay.

160. Cette nouvelle agression sud-africaine, analogue à celles qui ont été perpétrées contre la Zambie et le Mozambique par les sicaires d'Ian Smith, émanation monstrueuse de l'*apartheid* et du capital monopoliste, c'est-à-dire des sociétés transnationales qui aujourd'hui pillent et saignent à blanc les peuples de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie, n'est que la manifestation logique des intentions de ceux qui refusent de reconnaître que Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie, de ceux qui tirent d'énormes bénéfices des ressources et des richesses naturelles qui, de droit, sont et doivent être le patrimoine exclusif du peuple namibien.

161. Le peuple angolais, sous la direction du MPLA [*Movimento Popular de Libertação de Angola*] et de son président, le camarade Agostinho Neto, a conquis de haute lutte l'indépendance nationale. Il a fait face victorieusement à l'agression raciste de l'Afrique du Sud et aux mouvements

d'esclavagistes organisés, financés et armés par ceux-là mêmes qui aujourd'hui soutiennent le régime dégénéré de l'*apartheid* et qui portent les noms d'UNITA [*União Nacional para a Independência Total de Angola*] et de FNLA [*Frente Nacional para a Libertação de Angola*], mais en réalité n'écotent, comme les chiens dressés qu'ils sont, que la voix de leurs maîtres impérialistes.

162. Mon pays a pâti lui aussi de la perfidie et de l'agressivité de l'impérialisme. Il y a quelques jours<sup>6</sup>, le chef de la délégation cubaine à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie, le commandant de la révolution Juan Almeida Bosque, rappelait comment on nous a imposé la base navale de Guantánamo au début de ce siècle en recourant aux mêmes menaces et aux mêmes pressions par lesquelles on voudrait aujourd'hui imposer à la Namibie une enclave coloniale à Walvis Bay. Mais le peuple cubain n'a jamais accepté et n'acceptera jamais la présence insolente, en permanence, de troupes étrangères dans cette partie inaliénable de son territoire, et les patriotes de la SWAPO ne transigeront jamais sur leur droit de voir un jour leur drapeau flotter sur tout l'ensemble de leur pays.

163. Le régime minoritaire de Vorster, qui se maintient contre vents et marées, épaulé par des monopoles impérialistes et des groupes financiers connus, armé par ces puissances mêmes qui prétendent se faire passer pour des merles blancs face à la communauté internationale, qui proclame sa "bonne foi" et son "désir de mettre un terme à la violence" en Namibie, au Zimbabwe et partout où il reçoit un camouflet bien appliqué, ne pourra jamais subjuguier, dompter et encore moins dominer le peuple héroïque de l'Angola.

164. Les faits, et non les paroles, font avancer l'histoire. Et ce n'est pas par hasard que le peuple angolais a conquis sa liberté de haute lutte. Les peuples n'ont jamais craint la violence réactionnaire; ce sont seulement les hypocrites bien pensants, les pusillanimes et les faux apôtres de la liberté qui prêchent la pacification à tout prix, face aux attaques brutales de la barbarie raciste. Mais il n'y aura pas de paix — il ne peut pas y avoir de paix — tant que le barbare Vorster et le barbare Smith, avec leurs séides hitlériens et ceux qui les encouragent, continueront à priver des millions d'Africains en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Namibie de leur droit de vivre en hommes libres.

165. Les pieux messagers du néo-colonialisme font quotidiennement appel à la bienveillance et à la mansuétude. En bons pharisiens, ils aiment approcher leurs sardines du feu. Mais je n'ai, quant à moi, aucun doute sur le fait qu'ils seront balayés de leurs temples bancaires et transnationaux. Comme le disait José Martí, "une idée juste lancée du fond d'une cave peut plus qu'une armée".

166. Je ne veux pas fatiguer le Conseil en répétant, de façon incomplète, les dénonciations faites ici, à l'Assemblée générale et dans différentes autres instances et conférences internationales des crimes, des félonies et des déprédations perpétrés par les racistes sud-africains et leurs maîtres

<sup>6</sup> *Ibid.*, 6<sup>e</sup> séance.

impérialistes contre les peuples africains. Le 16 juin, il y aura exactement deux ans que l'horrible massacre de Soweto a eu lieu. L'immonde criminel reste impuni.

167. Ma délégation juge indispensable que le Conseil de sécurité condamne fermement l'agression sud-africaine contre la population pacifique de Kassinga et applique avec la plus grande rigueur au régime fasciste de Vorster les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, notamment en ce qui concerne la cessation de toutes relations économiques, l'embargo sur le pétrole et l'isolement diplomatique, politique et militaire de ces criminels internationaux qui prétendent – avec le consentement de ceux qui les manipulent – transformer le continent africain tout entier en un gigantesque Auschwitz au nom de la suprématie blanche, du néo-colonialisme et, bien entendu, de la démocratie chrétienne occidentale.

168. Le fascisme ne reviendra pas en Angola. Le Zimbabwe et la Namibie seront, indubitablement, véritablement indépendants. Le crime de Kassinga ne restera pas impuni, quels que soient les stratagèmes et les manoeuvres de ceux qui veulent remonter le cours de l'histoire. L'Afrique du Sud et ses alliés devront donc faire face aux conséquences de cette violation flagrante des normes les plus élémentaires du droit international.

169. Avec la conviction des combattants internationalistes de Cuba, nous tenons à proclamer ici le mot d'ordre de nos frères angolais : la lutte continue, la victoire est certaine.

170. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

171. M. LOBO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur et une source de profonde reconnaissance pour moi que d'avoir l'avantage de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui, alors qu'il est réuni pour s'acquitter de l'une de ses tâches les plus difficiles : s'occuper de problèmes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, comme par exemple la récente agression armée lancée par le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

172. De même, c'est à la fois un honneur et un avantage que de pouvoir vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil et les peuples que vous représentez, tant pour le dévouement dont vous avez fait preuve que pour l'efficacité que vous apportez au règlement des questions de ce conseil, auquel la République populaire du Mozambique redit son attachement total et son plein appui.

173. Il ne s'était pas écoulé 24 heures depuis la clôture de la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la question de Namibie, que les armes homicides de l'agression avaient déjà recommencé à tirer contre le peuple namibien opprimé et contre l'intégrité territoriale d'un Etat voisin indépendant, la République populaire d'Angola.

174. L'incursion militaire soudaine et injustifiée effectuée, tant au sol que dans l'air, par les forces racistes de Pretoria,

dotées d'armes modernes, afin de massacrer des civils réfugiés, des victimes de l'*apartheid* et de l'injustice, ne saurait provenir que d'un régime qui cherche à satisfaire ses ambitions expansionnistes et colonialistes coûte que coûte, même en mettant en jeu la stabilité de la paix et de la sécurité internationales. Pour soudaine qu'elle ait pu paraître, cette attaque non provoquée contre la souveraineté d'un territoire indépendant et pacifique comme celui de l'Angola n'est pas surprenante et n'est que la conséquence naturelle de l'étalage récent du renforcement de l'appareil militaire qui prend actuellement place en Namibie.

175. En fait, les événements les plus récents dans notre partie de l'Afrique devraient nous éclairer plus encore quant au degré réel de sincérité qui anime l'Afrique du Sud de l'*apartheid* lorsqu'elle parle d'accorder à la Namibie une indépendance véritable, comme elle affirme vouloir le faire, tout en intensifiant la militarisation de la région. Le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, a déclaré ce qui suit à l'ouverture de la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

“Nous avons recueilli des preuves irréfutables, grâce à nos propres sources à l'intérieur de la Namibie et grâce aux combattants de l'armée de libération populaire de Namibie, de préparatifs et d'activités militaires intenses de l'ennemi en Namibie. Par exemple, le régime a entrepris de renforcer son armée déjà immense en Namibie. En même temps, il met en place de nouveaux types d'armements lourds et perfectionnés. Ce plan comporte l'envoi en Namibie de vastes quantités de chars, d'avions de combat et de pièces d'artillerie ainsi que des munitions. Pour faciliter ces préparatifs militaires sans cesse accrus en Namibie, des bases, des casernes et des aéroports militaires nouveaux sont installés dans les régions stratégiques du pays à des fins offensives contre la SWAPO et la révolution namibienne<sup>7</sup>.”

176. Les effets horribles de cette nouvelle agression de l'Afrique du Sud en Angola ne permettent plus de faire preuve de tolérance quelle que soit la justification que pourrait encore trouver l'imagination des racistes. Le fait est que l'entêtement que met l'Afrique du Sud non seulement à occuper illégalement la Namibie mais aussi à semer la terreur dans les pays voisins et à défier la communauté internationale prouve que le gouvernement raciste a trouvé un débouché commode pour perpétrer une agression gratuite contre la République populaire d'Angola de même que contre la République de Zambie tout au long de ces années. Ces attaques ne sont autre chose que la nouvelle manifestation claire et nette que la militarisation considérable et constante de l'Afrique du Sud et l'étalage de force qui l'accompagne sont destinés, en un effort désespéré, à neutraliser la volonté de plus en plus ferme des Namubiens de conquérir une indépendance qu'ils attendent depuis si longtemps, même s'il faut pour cela internationaliser le conflit.

177. La République populaire du Mozambique, qui est un Etat de première ligne comme la République populaire d'Angola, outre qu'elle a aussi été victime d'une agression armée par l'allié raciste de Pretoria à Salisbury, condamne

<sup>7</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> séance, par. 117.

énergiquement cet acte comme une provocation directe destinée à donner au conflit des dimensions internationales. En outre, le crime le plus récent perpétré par l'Afrique du Sud contre des Namibiens innocents est une attaque directe et une offense à la sincérité des efforts effectués par la communauté internationale au cours des 10 dernières années et qui, il y a deux jours à peine, ont abouti à l'adoption, à une majorité écrasante, de la Déclaration et du Programme d'action pour la Namibie [résolution S-9/2 de l'Assemblée générale]. En conséquence, aucun acte de provocation ne doit faire obstacle à l'indépendance inévitable de la Namibie ni à sa libération de la domination et de l'oppression coloniales, comme entend le faire le Gouvernement sud-africain en perpétrant ses agressions. La situation intolérable qui règne en Namibie, comme l'a souligné maintes fois l'Assemblée générale tant en session ordinaire qu'à la session extraordinaire, ne saurait persister et se manifester par de nouvelles agressions, de nouvelles manœuvres colonialistes ou la pose de conditions préalables inspirées du racisme.

178. Cette réunion particulière du Conseil de sécurité, qui suit de très près la session de l'Assemblée générale où de nouvelles mesures ont été adoptées, devrait non seulement apporter le soutien voulu au lendemain de la nouvelle vague d'incursions dans le territoire de la République populaire d'Angola mais aussi empêcher que ne s'aggravent les menaces à la paix et à la sécurité internationales. La nécessité de renforcer ce soutien apparaît encore plus clairement si l'on songe au nombre de victimes résultant de cette agression, qui d'ailleurs se poursuit à cette heure même. Les nouvelles de presse parvenues de bonne heure ce matin indiquent que des combats entre les agresseurs et les Namibiens innocents avec leurs camarades angolais ont lieu dans la municipalité de Chitiquela. La liste des dernières victimes s'établit comme suit : nombre de Namibiens tués, 504; nombre de Namibiens blessés, 224; nombre d'Angolais tués, 16; nombre d'Angolais blessés, 64.

179. Les efforts de décolonisation en Afrique au cours des dernières années ont fait de grands progrès sur le plan tant régional qu'international, avec les gains acquis par les nouveaux Etats indépendants de Guinée-Bissau, du Mozambique, de l'Angola, du Cap-Vert et de Sao Tomé. Ces pays, qui ont combattu au prix de sacrifices extrêmes pour gagner la liberté et l'indépendance et se dégager de l'oppression coloniale, font d'importants progrès dans la reconstruction et le développement de même que dans le domaine de la coopération, et mettent en commun leurs expériences avec leurs frères africains opprimés. C'est en raison de cette capacité que ces pays ont d'agir en ce sens et dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité dans la région que l'Afrique du Sud se livre à des incursions et commet de nouveaux actes d'agression.

180. La République populaire du Mozambique, qui connaît le prix de la liberté et qui profite maintenant des fruits de sa propre lutte, ne peut faire autrement que de condamner énergiquement cette agression qui, de toute évidence, vise à affaiblir l'indépendance de la République d'Angola et à détruire les efforts collectifs du reste de la communauté internationale en général ainsi que les efforts des cinq membres permanents du Conseil de sécurité afin d'aider la Namibie à réaliser une indépendance pacifique.

181. Les actes d'agression commis récemment par l'Afrique du Sud montrent qu'elle constitue un grand danger pour l'Afrique australe. La présence constante de l'Afrique du Sud en Namibie avec la bénédiction de ses alliés, qui lui fournissent un soutien militaire et matériel, ne peut que propager la destruction non seulement en Namibie et en Angola mais aussi dans le reste de l'Afrique et dans le monde.

182. La République populaire du Mozambique, gravement inquiète devant cette triste réalité, insiste pour dire que la seule façon de réaliser la paix dans notre région est de mettre un terme à la collaboration militaire entre l'Afrique du Sud et les puissances occidentales qui aident le pays de l'*apartheid*. En même temps, nous répétons un appel déjà tant de fois lancé pour que tous les efforts soient faits et menés à bout pour mettre fin au régime nocif de l'*apartheid* en Afrique du Sud et en Namibie.

183. En conséquence, en tant qu'Etat de première ligne, en tant que peuple qui a mêlé son sang à celui des peuples opprimés d'Afrique australe, notamment au Zimbabwe, la République populaire du Mozambique réaffirme son appui au peuple angolais et au peuple namibien dirigé par la SWAPO pour accroître la vigilance, en association avec les autres pays d'Afrique, afin d'assurer au moment le plus difficile de sa lutte la naissance d'une Namibie réellement indépendante cette année même, et pas plus tard que cette année.

184. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Mlle Gwendoline Konie, représentante de la Zambie. En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

185. Mlle KONIE (Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certaine que vous mettez au service de ce poste difficile vos qualités bien connues de diplomate ainsi que les qualités bien connues de la diplomatie de votre pays.

186. Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil pour cette occasion qui m'est offerte de participer à leurs délibérations concernant l'attaque déclenchée par le régime colonialiste et raciste de Pretoria contre la République populaire d'Angola. C'est là une reconnaissance bien méritée du rôle du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, organe que l'Assemblée générale a créé en lui confiant le mandat d'administrer la Namibie jusqu'à l'indépendance.

187. Je voudrais dès l'abord attirer l'attention sur la déclaration faite hier par le Conseil pour la Namibie pour exprimer son indignation de l'invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud et pour condamner le régime de Pretoria de la manière la plus ferme pour ce flagrant acte d'agression. Cette déclaration a été distribuée comme document du Conseil de sécurité [S/12691] et de l'Assemblée générale<sup>8</sup>.

188. L'attaque aussi fourbe qu'insensée déclenchée par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola vient confirmer clairement les ambitions hégémonistes des colonialistes et racistes de Pretoria en Afrique australe. C'est une manifestation de plus de leur systématique politique d'intimidation au moyen d'incursions militaires dans les Etats indépendants voisins d'Afrique à partir des bases militaires illégales que Pretoria maintient en Namibie.

189. Ce qui est profondément inquiétant au sujet de la politique criminelle du régime de Pretoria, c'est qu'elle reflète le plus profond mépris du racisme et du colonialisme afrikaners pour les principes de la Charte des Nations Unies, dont l'Afrique du Sud est signataire, de même que pour la condamnation systématique de leurs actes depuis des décennies par la communauté internationale.

190. Comme pour confirmer le mépris criminel qu'elle affiche à l'égard des opinions bien fondées de la communauté internationale, l'Afrique du Sud a déclenché une attaque brutale contre la République populaire d'Angola alors même que venait de prendre fin la session extraordinaire de l'Assemblée générale au cours de laquelle une écrasante majorité des Membres a insisté à nouveau sur le retrait immédiat de l'Afrique du Sud de la Namibie, Territoire qu'elle occupe illégalement et où elle poursuit une politique systématique d'exploitation de son peuple et de ses ressources. Ce même régime, dans son style particulier, a l'audace de s'adresser au Secrétaire général en ces termes :

"Tous les éléments qui ont été la source de tant d'années de controverse et d'animosité entre l'Afrique du Sud et l'Organisation des Nations Unies peuvent maintenant être éliminés." [S/12678, annexe].

191. Alors même que ces lignes étaient écrites, des plans étaient dressés en vue d'un assaut brutal en violation des principes et objectifs des Nations Unies. Combien de temps tolérera-t-on un régime qui pratique une telle duplicité ? Combien de temps la communauté internationale acceptera-t-elle de voir bafouer tous les principes d'une conduite civilisée par une bande d'exploiteurs colonialistes et racistes qui prétendent constituer un membre responsable de la communauté internationale ? Leur politique d'apartheid et de bantoustanisation est un déni de tous les principes de la dignité humaine et de la solidarité. Leur exploitation sans vergogne du peuple africain est un affront intolérable à toutes les normes de la justice humaine. Leurs actes d'agression militaire sont une menace permanente qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

192. La paix et la sécurité ne régneront en Afrique australe qu'après le retrait complet de l'Afrique du Sud de la Namibie et après le démantèlement des institutions de l'apartheid et des bantoustans en Afrique du Sud même. Les Etats Membres doivent s'efforcer, par tous les moyens à leur disposition et conformément à la Charte et à tous les autres instruments internationaux en vigueur, de ramener l'Afrique du Sud dans la voie de la raison.

193. Dans son attaque sauvage contre la République populaire d'Angola, l'Afrique du Sud, une fois de plus, a utilisé les bases militaires qu'elle tient illégalement en Namibie pour poursuivre sa politique d'agression constante

contre les peuples d'Afrique australe. Pour pouvoir continuer à utiliser la Namibie aux fins de satisfaire ses obsessions d'hégémonie, l'Afrique du Sud ourdit constamment des plans criminels pour priver le peuple namibien de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie. Ses forces de sécurité harcèlent, détiennent, torturent et assassinent constamment des hommes, des femmes et des enfants namubiens dans le vain espoir de briser la volonté du peuple. Le peuple namibien, sous la direction de son seul et authentique mouvement de libération, la SWAPO, doit recevoir de tous les Etats Membres un appui total dans sa lutte pour libérer son pays de l'occupation illégale du régime colonialiste et raciste de Pretoria. Il est clair que les pantins de l'alliance de la Turnhalle, qui sont au service de la politique maléfique de domination sud-africaine, ne peuvent pas et ne doivent pas être autorisés à représenter le peuple namibien, peuple qu'ils trahissent en servant les intérêts de l'opresseur colonialiste,

194. On prétend dans certains milieux que l'Afrique du Sud a manifesté sa bonne volonté d'arriver à un règlement négocié en ce qui concerne son retrait de Namibie. La crédibilité d'une telle prétension est gravement sapée par la brutalité de l'aventurisme militaire sud-africain, tel qu'il s'est reflété dans sa récente incursion en plein territoire angolais. La neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie, a été bien plus réaliste dans son évaluation de la situation en Namibie aujourd'hui. Le Conseil de sécurité, dans ses délibérations solennelles, devrait tenir compte de la sagesse collective qui s'est manifestée tant au débat de la neuvième session extraordinaire que dans la Déclaration sur la Namibie et le Programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance nationale de la Namibie qui ont été adoptés par la majorité écrasante de l'Assemblée générale [résolution S-9/2].

195. L'ampleur des pertes en vies humaines et des pertes matérielles, comme cela ressort de la déclaration faite ce matin par mon collègue et frère le représentant de l'Angola, ne peut qu'alarmer l'ensemble de la communauté internationale. Par son attaque contre le territoire angolais, l'Afrique du Sud a provoqué de nombreuses morts parmi la population angolaise et les réfugiés namubiens qui s'abritent en Angola. Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, je voudrais transmettre au vaillant peuple angolais notre sympathie et nos condoléances les plus profondes pour ces pertes en vies humaines. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour transmettre ces mêmes condoléances au Président et chef de la SWAPO.

196. On ne peut ressusciter les morts, mais l'Afrique du Sud doit être punie comme il se doit par la communauté internationale. Dans le Programme d'action adopté à sa neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a demandé instamment au Conseil de sécurité d'appliquer les mesures les plus énergiques, y compris les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, en particulier des sanctions économiques générales, un embargo pétrolier et un embargo sur les armes. Face à la politique et aux pratiques du régime colonialiste et raciste de Pretoria, ces mesures sont justifiées. A la lumière de la plus récente confirmation de la politique criminelle du racisme et du colonialisme afri-

kaners, la recommandation de l'Assemblée générale devient d'autant plus urgente et nécessaire.

197. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola, qui désire faire une brève déclaration.

198. M. DE FIGUEIREDO (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, avec un éclat tout particulier vous avez convoqué sans tarder la réunion de cet

auguste conseil. Je souhaite que vous puissiez, avec autant d'éclat, mettre en oeuvre rapidement la résolution que le Conseil vient d'adopter. Je vous prie de bien vouloir accepter, ainsi que les membres de votre délégation, la très sincère reconnaissance de ma délégation pour la façon efficace, rapide et brillante dont vous avez dirigé les travaux du Conseil.

*La séance est levée à 15 h 15.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---